

FICHES ESPÈCES

GRANDS GIBIERS



OCTOBRE 2026

RÉALISATION : P. DUPUY / P. BIHANNIC / S. DOGLIO

ASSOCIATION AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

OCTOBRE 2026





TABLE DES MATIÈRES

SANGLIER	08
CHEVREUIL	21
CERF	28
CONCLUSION	36

INTRODUCTION

GRAND GIBIER

UNE EXIGENCE DE RÉGULATION, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE, UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR DE LA CHASSE



La chasse au grand gibier, notamment aux chiens courants, constitue un élément essentiel de notre patrimoine cynégétique et de la vie de nos territoires ruraux. Elle incarne une passion profondément ancrée dans nos traditions, faite de savoir-faire, de complicité avec les chiens, de connaissance des territoires et de transmission entre générations.

À l'automne, les premières sorties donnent à cette passion toute sa dimension. Au détour de nos vallées, dans les landes et les massifs forestiers, les journées prennent le rythme des menées, des récris des chiens qui résonnent dans nos campagnes. Ces moments singuliers font vivre une chasse collective où se mêlent l'émotion de la quête, le plaisir de se retrouver, le partage entre chasseurs et le respect d'une tradition rurale vivante. Chaque sortie est une expérience collective, faite d'observation, de patience, de solidarité et de convivialité, où chacun contribue, à sa place, à la réussite de la journée.

Mais cette passion, qui nous rassemble et nous anime, s'accompagne également de responsabilités. La chasse au grand gibier participe à la gestion et la maîtrise des populations et au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Faire

vivre nos traditions, c'est aussi savoir les inscrire dans les réalités d'aujourd'hui, en conciliant plaisir de chasser, efficacité des prélèvements, sécurité et responsabilité collective au service de nos territoires.

Le retour des précipitations après plusieurs mois de sécheresse s'accompagne d'une recrudescence importante des dégâts de sangliers sur les prairies et les cultures intermédiaires. Ces dommages, auxquels s'ajoutent localement ceux occasionnés par les blaireaux, aggravent les difficultés rencontrées par certains exploitants agricoles et contribuent à une dégradation du climat social sur le terrain.

Cette situation appelle une réponse claire : la maîtrise des populations de grand gibier et notamment le sanglier, exige une régulation anticipée, une capacité d'intervention effective et une mobilisation durable des acteurs cynégétiques.

Les sociétés de chasse ont un rôle déterminant à jouer. Leur engagement, déjà très important, doit pouvoir continuer à se traduire par des actions concrètes, coordonnées et adaptées aux réalités locales. Il en va de la pérennité de notre modèle d'intervention, de la défense de la chasse populaire et de proximité et de notre capacité à préserver un équilibre indispensable entre faune sauvage, agriculture et forêt dans notre département.

► 1. CERF ÉLAPHE : ASSURER LA RÉALISATION DES PLANS DE CHASSE ET MAÎTRISER LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS

Les premières battues aux cervidés s'organisent dans les territoires concernés par des attributions de plans de chasse, définies selon des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

En début de saison, les prélèvements devront privilégier les jeunes animaux, conformément aux orientations de gestion retenues. Ils seront complétés par les prélèvements qualitatifs des biches et des mâles, dans le respect des attributions et des objectifs fixés pour chaque territoire.

L'enjeu est d'atteindre un niveau de réalisation élevé des plans de chasse afin de maintenir des populations compatibles avec les capacités d'accueil des milieux et les objectifs de gestion agro-sylvo-cynégétique.

Cette exigence est particulièrement importante dans les secteurs où le développement de l'espèce est constaté et où l'équilibre avec les peuplements forestiers et les activités agricoles peut être impacté.

La programmation régulière et répétée des battues, le suivi des prélèvements et la coordination entre sociétés de chasse doivent permettre de répondre à ces objectifs. Cette mobilisation reste indissociable d'une application rigoureuse des règles de sécurité.

L'efficacité de la gestion repose sur la cohérence entre les attributions, les prélèvements effectivement réalisés et les observations recueillies sur le terrain.



► 2. CHEVREUIL : UNE GESTION ADAPTÉE AUX INDICATEURS DE TERRAIN

La situation du chevreuil demeure hétérogène à l'échelle départementale. Certains territoires présentent des populations satisfaisantes, tandis que d'autres connaissent une diminution persistante des effectifs, malgré les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années.

Les premières battues constituent une phase essentielle d'observation et d'évaluation. Les sociétés de chasse sont invitées à porter une attention particulière à la fréquence des rencontres, à la présence de chevrettes suitées, à la proportion de jeunes animaux, à leur état physiologique ainsi qu'à l'évolution des effectifs par rapport aux saisons précédentes.

Les épisodes de sécheresse ont pu influencer sur les conditions de reproduction, le développement corporel et la survie des jeunes de façon sectorisée. Ces effets doivent être

évalués avec rigueur, à partir d'indicateurs concordants et d'observations suffisamment représentatives.

Il convient donc d'adopter une approche différenciée selon les territoires. Lorsque les indicateurs témoignent d'une fragilisation des populations, une adaptation des prélèvements doit être examinée avec les interlocuteurs compétents. À l'inverse, dans les secteurs où les populations et les dégâts le justifient, la gestion doit continuer à prendre en compte les objectifs de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Cette approche repose sur un principe fondamental : la gestion cynégétique doit s'appuyer sur des données de terrain et sur une capacité d'adaptation, plutôt que sur des orientations uniformes déconnectées des réalités locales.

► 3. SANGLIER : UNE PRESSION TOUJOURS CROISSANTE QUI IMPOSE UNE RÉPONSE IMMÉDIATE ET COORDONNÉE

La situation du sanglier constitue aujourd'hui le principal point de vigilance au sein du département. Malgré des prélèvements importants et l'investissement constant des sociétés de chasse, la pression exercée par l'espèce reste particulièrement élevée dans plusieurs secteurs.

La reprise des précipitations après la sécheresse a mis en évidence des dommages conséquents sur les prairies et les cultures intermédiaires. Les compagnies nombreuses observées localement accentuent les déprédations et renforcent les préoccupations des exploitants agricoles.

Les conséquences ne sont pas uniquement économiques. La répétition des dégâts alimente une exaspération croissante, fragilise le dialogue entre les acteurs ruraux et expose la chasse à une contestation plus importante de son rôle dans la régulation de la faune sauvage.

Nous sommes confrontés à un enjeu qui dépasse la seule activité cynégétique : il concerne la capacité collective à prévenir les dommages, à répondre aux attentes du monde agricole et à maintenir un modèle de gestion acceptable pour tous.

Dans ce contexte, les efforts de régulation doivent être poursuivis et renforcés dans les secteurs où les populations et les dégâts le nécessitent, dans le respect de la réglementation applicable.

Les leviers d'action doivent être mobilisés de manière complémentaire :

- Battues : maintenir une pression de régulation régulière et adaptée aux secteurs les plus exposés.
- Tir à l'approche et à l'affût : développer les interventions ciblées lorsque les conditions réglementaires et locales le permettent.
- Coordination entre territoires : renforcer les échanges entre sociétés de chasse, mutualiser les moyens et organiser les interventions de façon cohérente.
- Suivi des dommages : améliorer la remontée des informations, la localisation des dégâts et l'évaluation de leur évolution.
- Dialogue avec le monde agricole : favoriser une concertation opérationnelle permettant d'identifier les parcelles prioritaires et d'adapter les interventions.

Nous rappelons que les stratégies de régulation doivent

être conduites sans consignes restrictives de tir. Les prélèvements doivent contribuer pleinement à la maîtrise des populations, dans le respect des prescriptions réglementaires et des éventuelles dispositions particulières en vigueur.

La capacité de reproduction du sanglier, associée à sa plasticité écologique, peut entraîner une croissance rapide des effectifs lorsque les conditions lui sont favorables. Cette dynamique justifie une approche anticipée, fondée sur les prélèvements réalisés, les observations locales et l'évolution des dégâts.

Il ne suffit plus d'intervenir lorsque les dommages sont constatés. Il est nécessaire d'inscrire les actions dans la durée, d'améliorer la coordination entre territoires et de maintenir une pression de régulation adaptée à la situation.

La réactivité ne doit plus être ponctuelle : elle doit devenir une composante structurante de la maîtrise du sanglier.



► 4. RESPONSABILITÉ TERRITORIALE ET DIALOGUE AGRICOLE : CONSOLIDER L'EFFICACITÉ DE LA RÉGULATION

L'évolution des dégâts de grand gibier et les tensions qui en découlent renforcent les attentes en termes de régulation. Dans les secteurs les plus exposés, les exploitants agricoles attendent des réponses opérationnelles et une capacité de réaction proportionnée à l'urgence des situations rencontrées.

Cette exigence doit être pleinement prise en compte. La chasse repose notamment sur sa capacité à contribuer efficacement à la régulation des populations, à prévenir les dommages et à maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique compatible avec les activités agricoles et forestières.

Toutefois, l'efficacité de la régulation ne peut être appréciée indépendamment des contraintes territoriales qui conditionnent sa mise en œuvre. L'urbanisation, la densification des infrastructures routières, la multiplication des sentiers ouverts au public et la fréquentation croissante des espaces naturels réduisent localement les possibilités d'intervention et complexifient l'organisation des actions de chasse.

À ces contraintes s'ajoute la présence de zones refuges, dans lesquelles la pression cynégétique demeure limitée ou difficile à exercer. Ces secteurs favorisent le maintien et les déplacements des animaux vers les parcelles agricoles les plus vulnérables. Leur prise en compte doit, impérativement, constituer un axe prioritaire de la stratégie territoriale de régulation.

Il est nécessaire de renforcer la coordination autour et dans ces zones, en associant gestion des milieux, analyse des déplacements de la faune et adaptation des modalités d'intervention. L'objectif est de rechercher une cohérence entre les territoires chassés, les secteurs de refuge et les zones de concentration des dégâts.

Les responsables cynégétiques doivent continuer à poursuivre leurs efforts de mobilisation, favoriser la circulation de l'information et développer les démarches de concertation avec les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les collectivités. La mutualisation des moyens entre sociétés de chasse et l'organisation d'interventions coordonnées constituent, aujourd'hui des leviers essentiels pour améliorer l'efficacité des prélèvements. Nous les remercions vivement pour leur engagement !

Pour autant, la chasse, malgré son rôle central dans la régulation du sanglier, ne peut être considérée comme l'unique réponse à une problématique devenue systémique. Lorsque les contraintes d'accès, de sécurité ou d'occupation de l'espace empêchent une action cynégétique suffisante, une mobilisation complémentaire des autorités administratives doit pouvoir être envisagée.

Selon les situations locales, les dispositifs réglementairement autorisés, tels que le piégeage, les tirs de nuit ou les battues administratives, peuvent contribuer à compléter les moyens d'intervention. Leur mise en œuvre relève des conditions et autorisations prévues par la réglementation et des autorités compétentes.

Il est donc indispensable de renforcer le dialogue avec les services de l'État et les collectivités afin d'identifier les secteurs où les moyens ordinaires de régulation atteignent leurs limites et de définir des réponses adaptées, proportionnées et juridiquement sécurisées.

Cette démarche implique également une clarification

des responsabilités de chacun. La régulation ne peut reposer uniquement sur les efforts des chasseurs lorsque certaines contraintes territoriales, décisions d'aménagement ou restrictions d'accès limitent concrètement leur capacité d'action. Les acteurs qui contribuent à ces contraintes doivent être associés à la recherche de solutions et à l'évaluation de leurs conséquences sur la gestion de la faune sauvage.

Il convient toutefois de rappeler une réalité fondamentale : l'indemnisation des dégâts agricoles aux cultures est financièrement supportée uniquement par les chasseurs, dans le cadre du dispositif légal applicable. Cette responsabilité financière, qui représente une charge importante pour le monde cynégétique, doit être pleinement prise en compte.

Dès lors, il ne peut être demandé aux seuls chasseurs d'assumer durablement le coût des indemnités et l'essentiel de l'effort de régulation, alors même que leur capacité d'intervention se trouve parfois limitée par l'urbanisation, les infrastructures, la fréquentation des espaces naturels ou le maintien de zones refuges difficilement chassables.

La solidarité territoriale doit donc se traduire concrètement par une responsabilité partagée dans l'action, à défaut de quoi la charge financière et opérationnelle continuera de peser principalement sur les structures cynégétiques.

Il appartient ainsi aux pouvoirs publics, aux collectivités et à l'ensemble des acteurs concernés de contribuer, dans le cadre de leurs compétences respectives, à la recherche de solutions opérationnelles : facilitation des interventions lorsque les conditions le permettent, mobilisation de moyens administratifs complémentaires dans les secteurs les plus contraints et coordination renforcée des actions de régulation.

La question est aussi celle de l'équité : les chasseurs ne peuvent être les seuls financeurs des indemnités tout en étant parfois privés des conditions nécessaires pour agir efficacement. La pérennité du système suppose une cohérence entre les responsabilités financières, les objectifs de réduction des dégâts et les moyens réellement mobilisables sur le terrain.

La sécurité demeure naturellement une exigence absolue. La préparation des interventions, l'identification certaine des animaux, le respect des règles de tir et la prise en compte des autres usagers du territoire conditionnent toute action efficace et responsable.

Enfin, il convient de prévenir toute aggravation des tensions entre chasseurs et agriculteurs. La recherche de résultats mesurables, la transparence dans le suivi des dégâts et la concertation doivent guider l'action collective.

► CONCLUSION – À LA CROISÉE DES CHEMINS : UNE RESPONSABILITÉ MAJEURE POUR L'AVENIR DE LA CHASSE POPULAIRE

La gestion du grand gibier se trouve aujourd'hui à un tournant déterminant. Les évolutions des populations, l'intensification des dégâts agricoles et forestiers ainsi que les contraintes croissantes d'intervention imposent de dépasser une approche exclusivement fondée sur les moyens cynégétiques traditionnels.

Pour le cerf, la priorité demeure la réalisation des plans de chasse et la maîtrise des dynamiques de population dans les secteurs concernés. Pour le chevreuil, l'adaptation des prélèvements doit s'appuyer sur des indicateurs biologiques fiables et sur les réalités propres à chaque territoire. Pour le sanglier, l'ampleur des dommages constatés exige une régulation réactive, coordonnée et durable, associant les chasseurs et, lorsque cela est nécessaire, les moyens complémentaires relevant des autorités compétentes.

Nous sommes à la croisée des chemins. Sans une réponse collective à la hauteur des enjeux, le risque est celui d'une aggravation des conflits avec le monde agricole, d'une fragilisation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'une remise en cause croissante de la place de la chasse dans nos territoires.

L'enjeu est pleinement territorial. Il concerne la reconnaissance du rôle des chasseurs, la pérennité d'une chasse populaire ancrée dans le monde rural et la capacité des pouvoirs publics à mettre en cohérence les objectifs de réduction des dégâts avec les contraintes concrètes rencontrées sur le terrain.

Défendre la chasse ne consiste pas uniquement à rappeler ses traditions et son patrimoine.

C'est aussi défendre un modèle de gestion responsable, fondé sur l'engagement des chasseurs, la connaissance des territoires, l'efficacité des prélèvements et la coopération entre les acteurs publics et privés.

Cela suppose une mobilisation continue des sociétés de chasse, mais également une action administrative adaptée dans les secteurs où les moyens habituels ne suffisent plus. Cela exige enfin que les contraintes qui limitent l'intervention cynégétique soient reconnues et que les responsabilités soient partagées à la hauteur des enjeux.

Nous remercions l'ensemble des chasseurs et des sociétés de chasse pour leur engagement, leur disponibilité et les efforts déjà consentis.

Plus que jamais, nous devons agir avec détermination, discernement et responsabilité. La passion de la chasse doit demeurer une force de rassemblement, mais elle doit aussi s'accompagner d'une exigence de résultats et d'une reconnaissance effective du rôle des chasseurs dans la gestion des territoires.

Préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, répondre aux attentes du monde agricole et garantir les conditions d'une régulation efficace : telle est notre responsabilité collective, mais aussi celle des acteurs publics et de l'ensemble des parties prenantes du territoire, concernant le sanglier notamment.

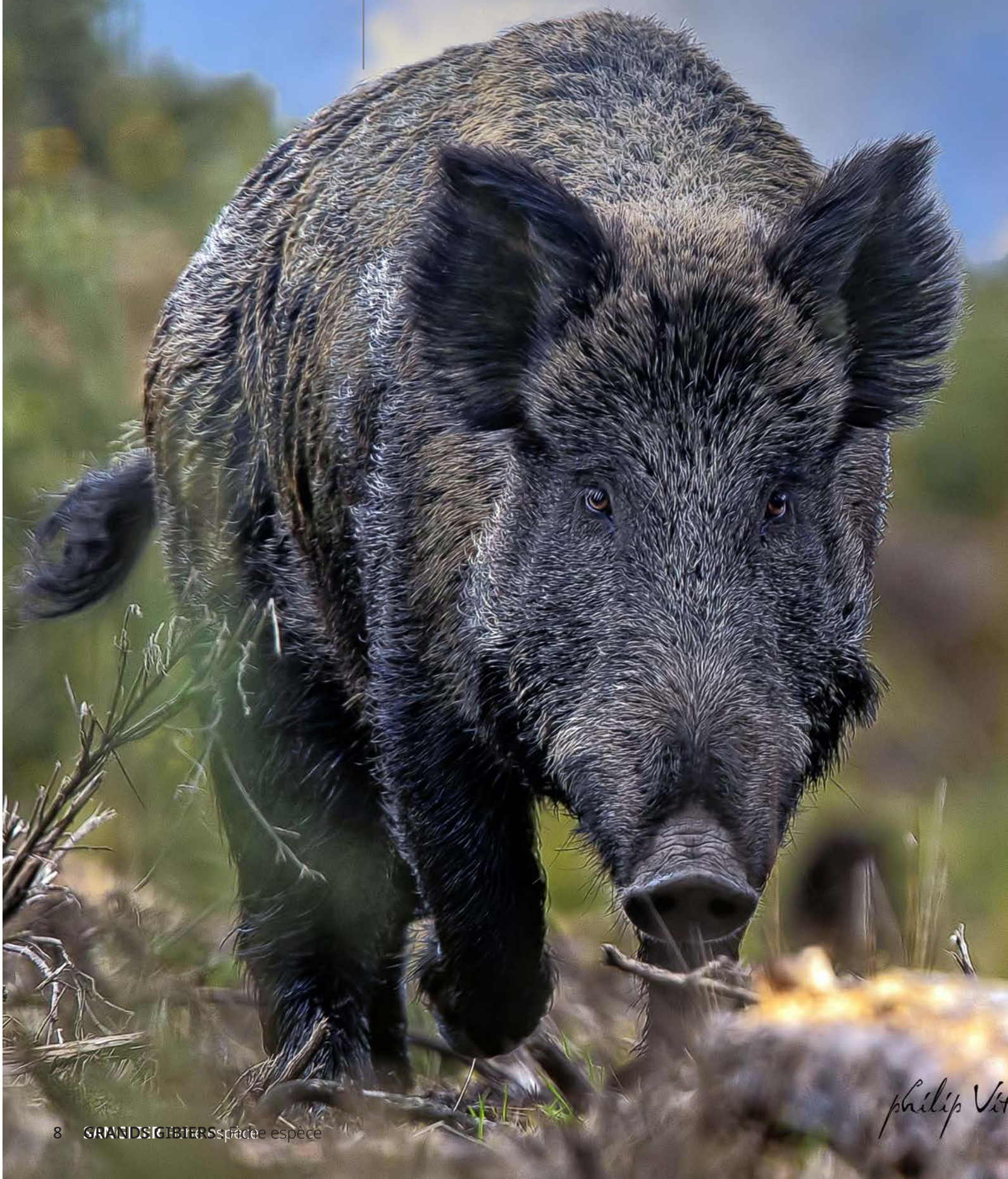
L'avenir de la chasse populaire se jouera dans notre capacité à agir, à nous coordonner et à faire reconnaître que la gestion du grand gibier constitue une responsabilité territoriale partagée.

“”

**L'AVENIR DE
LA CHASSE
POPULAIRE SE
JOUERA DANS
NOTRE CAPACITÉ
À AGIR, À NOUS
COORDONNER
ET À FAIRE
RECONNAÎTRE
QUE LA GESTION
DU GRAND GIBIER
CONSTITUE UNE
RESPONSABILITÉ
TERRITORIALE
PARTAGÉE.**



LE SANGLIER



LE SANGLIER

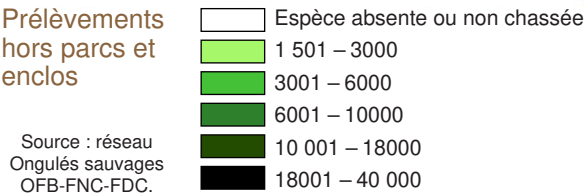
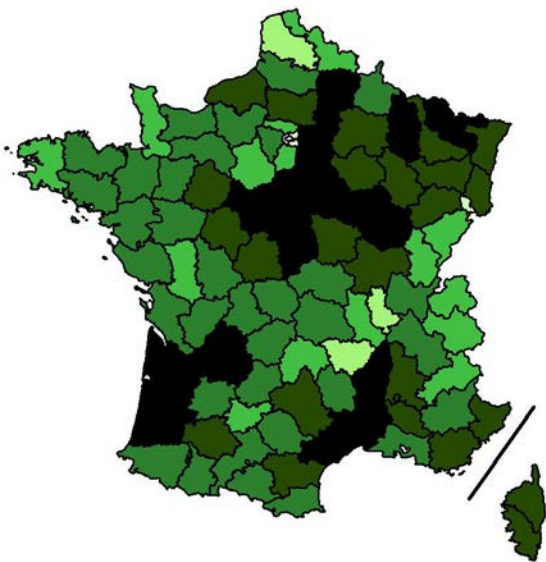
► LE SANGLIER (*SUS SCROFA*)

En France mais aussi à l'étranger, les populations de sangliers continuent leurs progressions et voient leur nombre de prélèvement toujours plus important. Le Finistère ne fait pas exception, en effet, l'évolution rapide des prélèvements dans notre département montre à quel point cette espèce affectionne et imprègne notre territoire.

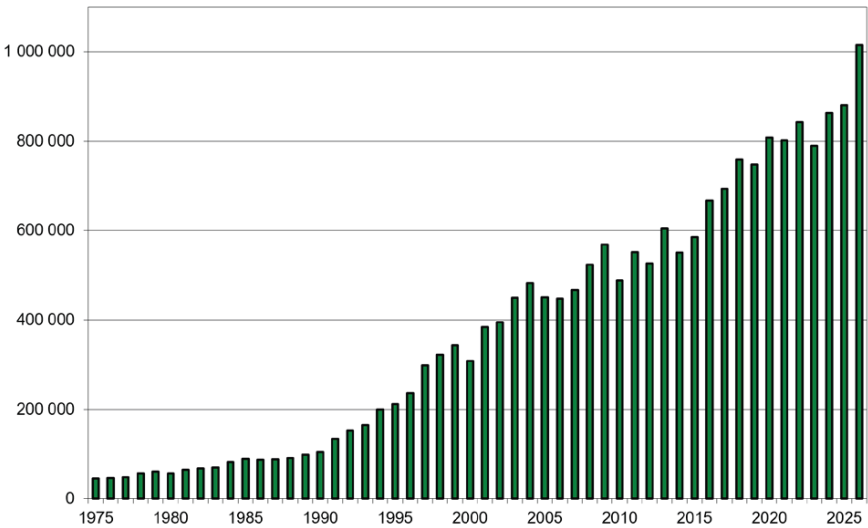


▶ RÉPARTITION NATIONALE DES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIER SAISON 2025-2026

- Total des prélèvements : **1 015 429**
- Total réalisations : **991 273**
- Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : **24 156**
- Prélèvement départemental moyen : **10 802**
- Prélèvement départemental médian : **9 256** occasionnés par l'espèce.
- Progression sur un an : **+ 15,3 %**
- Progression sur 10 ans : **x 2,2**
- Progression sur 20 ans : **x 2**



Prélèvements hors parcs et enclos



▶ BILAN DES PRÉLÈVEMENTS NATIONAUX DEPUIS LES ANNÉES 2000

- 2000/2001 : **400 000** sangliers prélevés
- 2010/2011 : **550 000** sangliers prélevés
- 2021/2022 : **842 802** sangliers prélevés
- 2022/2023 : **789 816** sangliers prélevés
- 2023/2024 : **863 124** sangliers prélevés
- 2024/2025 : **881 372** sangliers prélevés
- 2025/2026 : **1 015 429** sangliers prélevés

▶ ÉVOLUTION ANNUELLE DES PRÉLÈVEMENTS NATIONAUX

Les prélèvements sont supérieurs à 20 000 sangliers dans onze départements : le Gard (37 544), le Loiret-Cher (31 348), l'Ardèche (28 035), le Cher (25 199), l'Hérault (24 821), la Dordogne (23 944), la Meuse (23 301), la Côte-d'Or (22 370), le Loiret (22 058), l'Aisne (21 357) et la Seine-et-Marne (20 281).

Le **prélèvement national*** est de 1,8 sanglier aux 100 ha totaux et de 5,7 sangliers aux 100 ha boisés. Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (6,4), l'Ardèche (5,0), le Loiret-Cher (4,8) et l'Hérault (4,0).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.



Le Finistère ne fait pas exception, en effet, l'évolution rapide des prélèvements dans notre département montre à quel point cette espèce affectionne et imprègne notre territoire.

1. UNE ESPÈCE À FORT ENJEUX

ÉCONOMIQUE

Les dommages aux cultures augmentant chaque année, les chasseurs sont les principaux concernés car il abonde de façons significatives dans le remboursement des dégâts.

ÉCOLOGIQUE

Avec un taux d'accroissement allant jusqu'à 200%, un déséquilibre espèce milieux aurait un impact direct sur l'environnement !

SANITAIRE

Les zoonoses ou épizooties peuvent entraîner à elles seules une catastrophe économique. C'est le cas notamment de la peste porcine africaine proche de la frontière Française.

CYNÉGÉTIQUE

L'équilibre agro sylvo cynégétique est le maître mot des orientations de la Fédération. Pour parvenir à cet équilibre, la chasse peut être un des outils d'aide à la régulation, mais c'est avant tout un loisir. La Fédération doit veiller à ce que cette pratique soit sécurisée et durable pour les chasseurs.

SOCIAL

L'exaspération des collectivités et des particuliers face aux multiples intrusions de sangliers sur leurs terrains, causant d'importante déprédation (pelouse, stade...) est en augmentation.

SÉCURITAIRE

Avec un territoire de plus en plus artificialisé et fragmenté, les continuités écologiques sont rompues et augmentent le risque d'accrologie (collisions routières, ferroviaires ...).

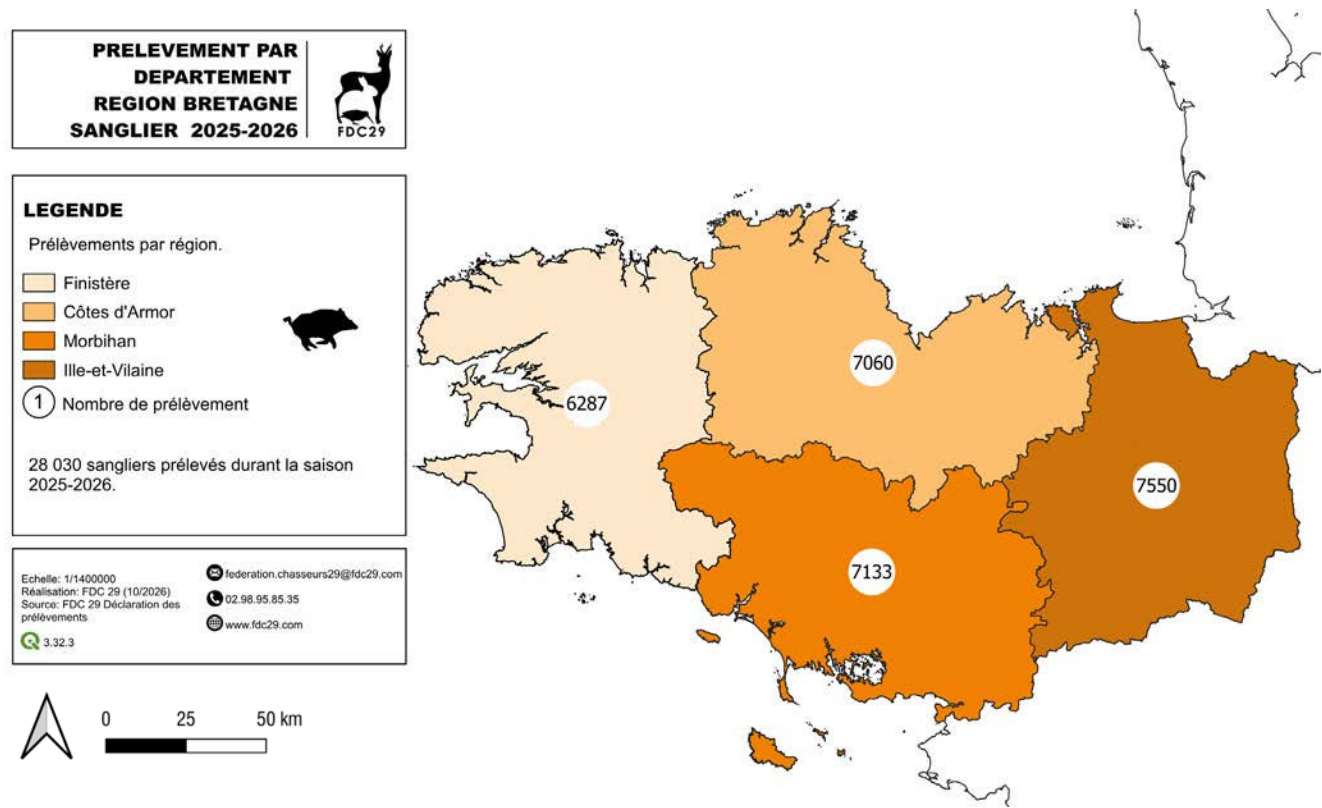


2.

SYNTHÈSE DES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS EN BRETAGNE SAISON 2025-2026

La carte présente la répartition des prélèvements de sangliers dans les quatre départements bretons pour la saison cynégétique 2025-2026. Entre les saisons 2017-2018 et 2025-2026, les prélèvements de sangliers en Bretagne connaissent une progression importante, passant de 8 298 à 28 030 individus, soit une hausse d'environ 238 %.

La répartition départementale est la suivante :

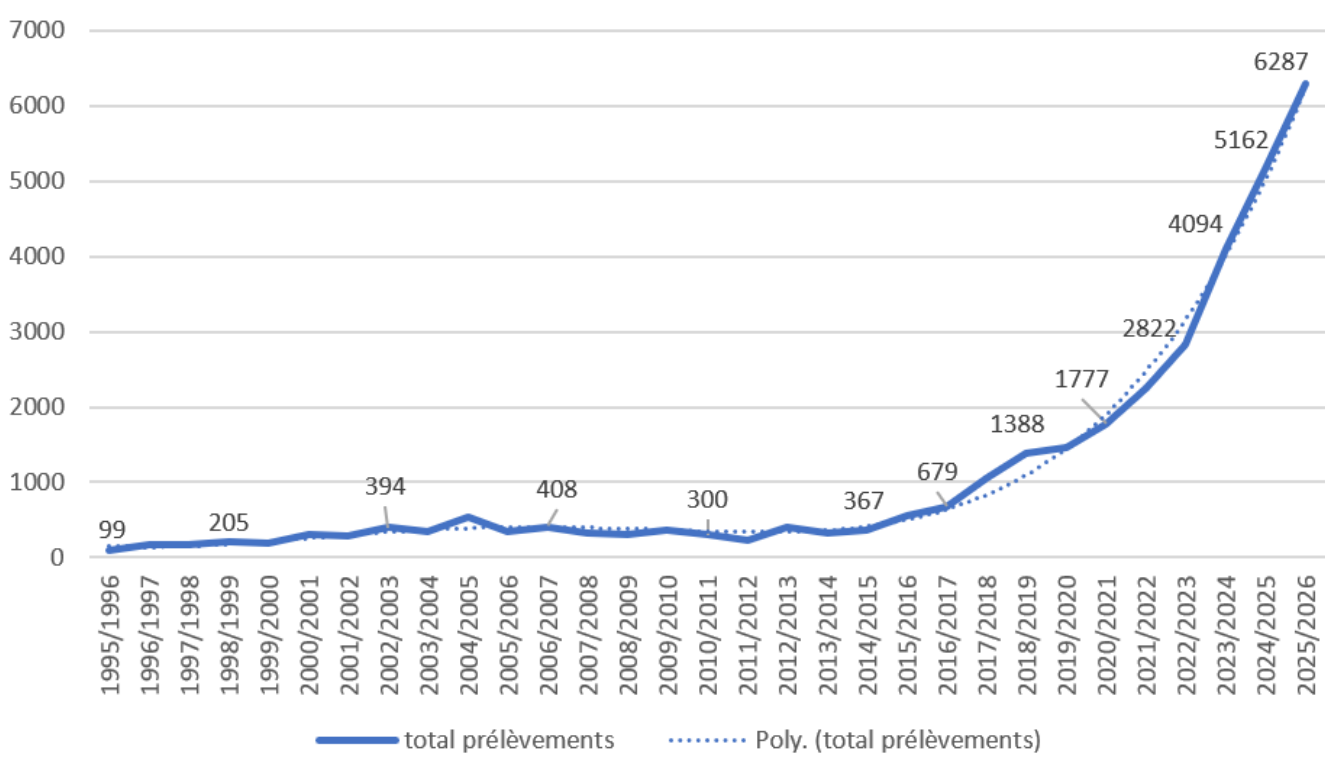




3.

ÉVOLUTIONS DES PRÉLÈVEMENTS DANS LE DÉPARTEMENT

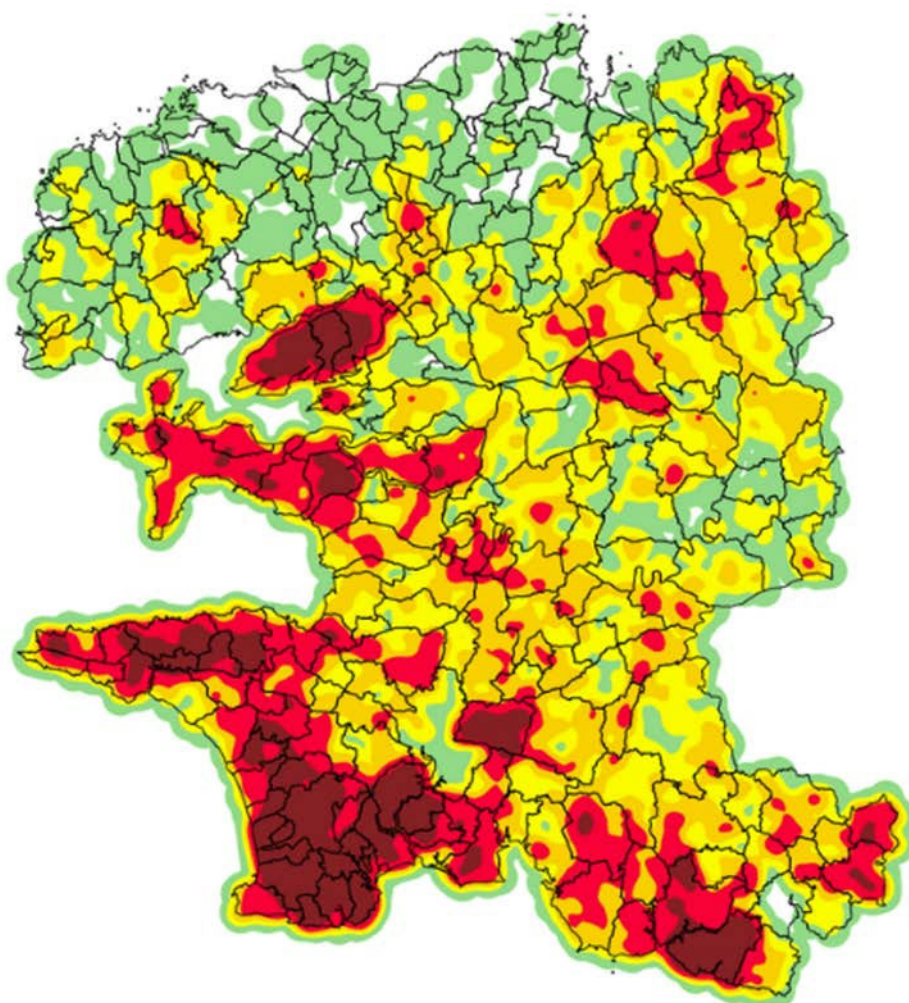
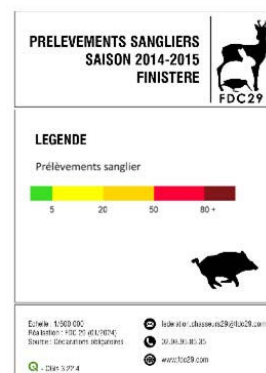
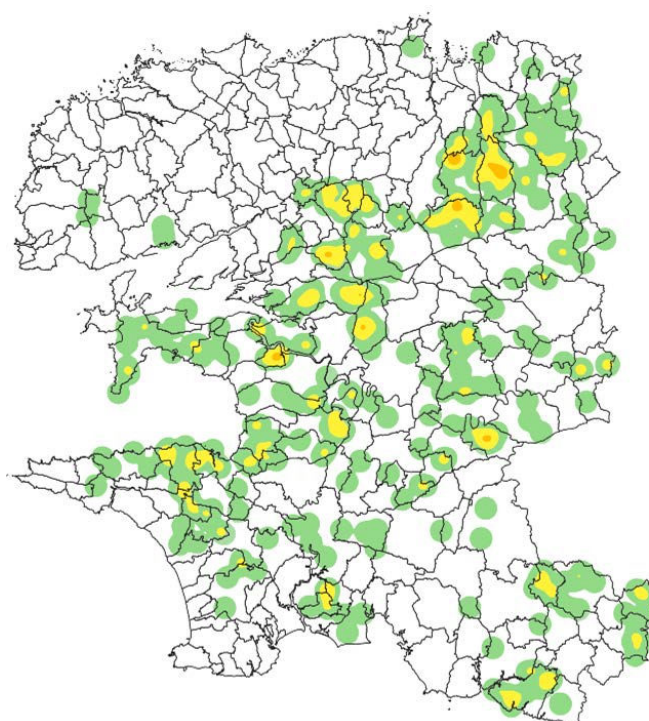
▶ Depuis 1995 les prélèvements de sangliers ont été multiplier par 40 dans le Finistère, passant de 99 sur le territoire à plus de 6000 en 2026. Un accroissement exponentiel a lieu depuis 2018. Cette hausse significative reflète l'expansion du sanglier sur notre territoire.



► COLONISATION DU SANGLIER DANS LE DÉPARTEMENT

Sur les deux cartes ci-contre, nous constatons l'expansion de l'espèce sanglier à travers les prélèvements réalisés dans le département.

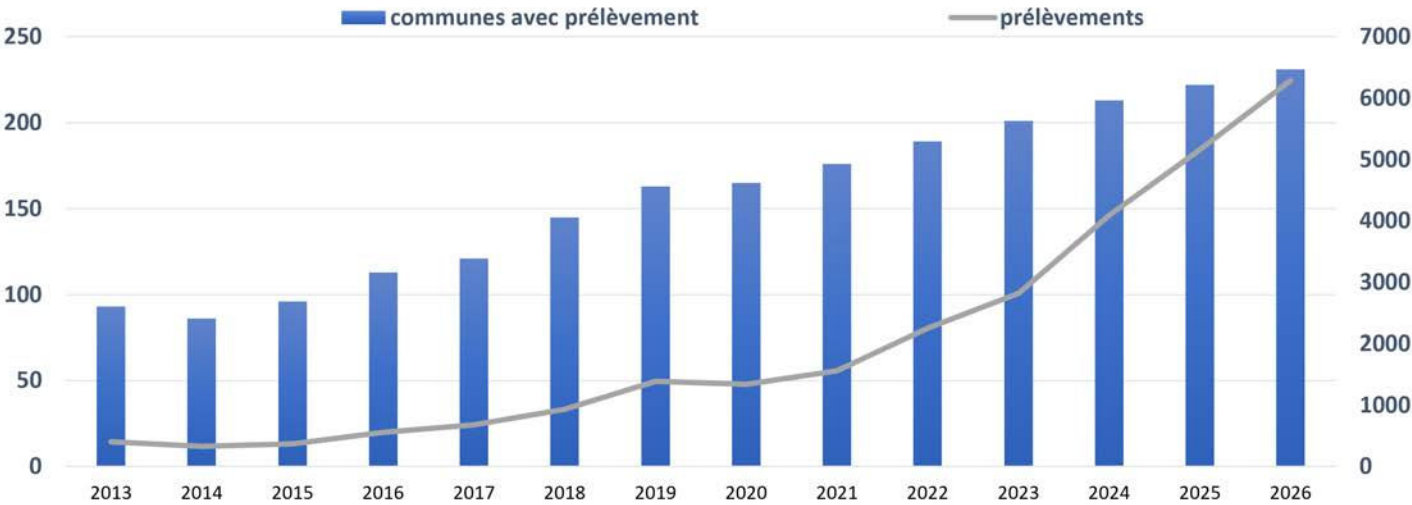
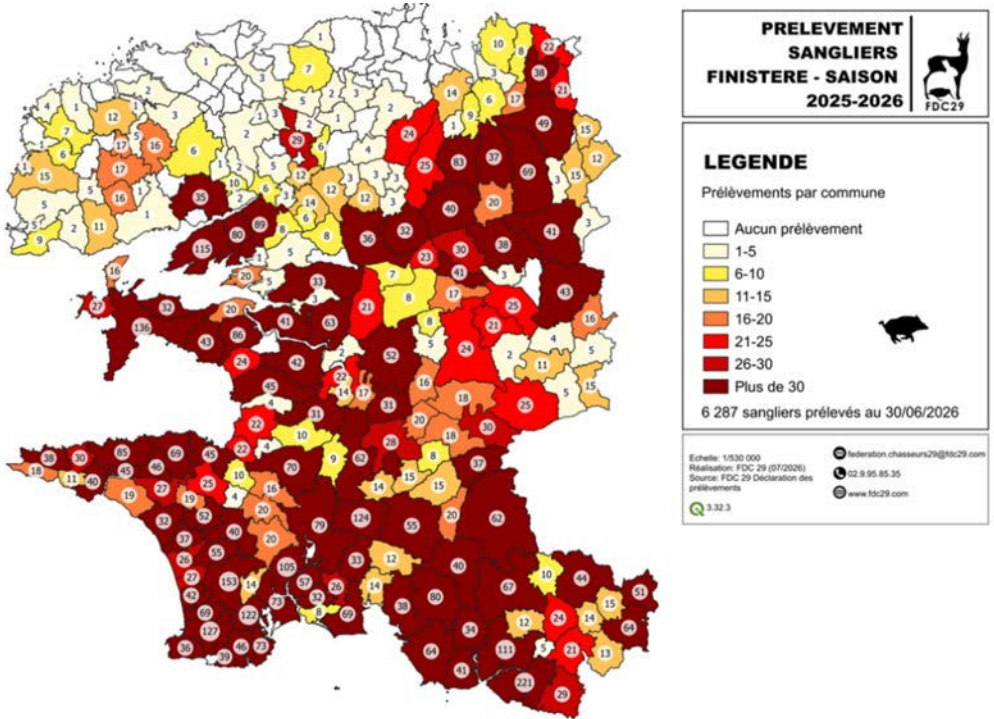
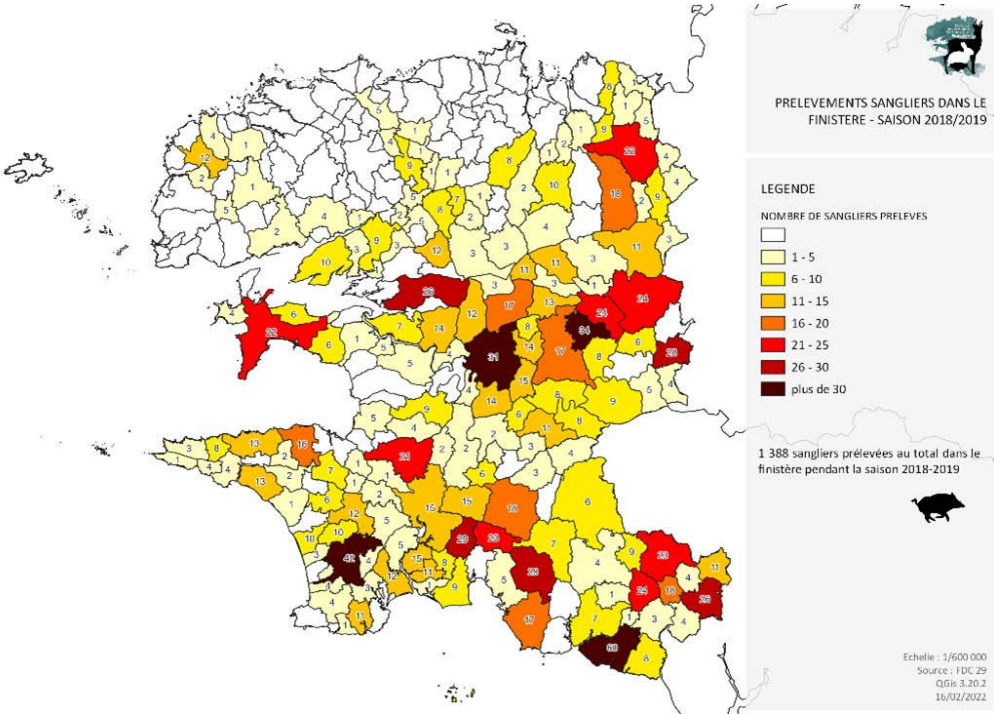
La connaissance et la dynamique de l'espèce est multifactoriel et souvent difficile dans sa compréhension. De ce fait, aucun indicateur ne permet d'appréhender avec certitude le nombre d'individu à l'échelle d'un département. Le suivi des populations s'effectue par analyse des prélèvements (âge, sexe, etc.), mais aussi, par le suivi des dégâts occasionnés par l'espèce.





▶ Les cartes suivantes présentent l'évolution des prélèvements par la chasse entre la saison 2018/2019 et la saison 2025/2026. En l'espace de 7 ans, le Finistère est passé de 1 388 sangliers prélevés sur 163 communes (saison 2018/2019) à 6 287 sangliers sur 226 communes (2025/2026). Soit 82% des communes concernées contre 59 % en 2018/2019.

D'ici les deux à trois prochaines saisons, l'entièreté des communes du Finistère compteront surement, au moins un prélèvement de sanglier.



► UNE ÉVOLUTION MULTIFACTORIELLE

Les facteurs qui favorisent l'espèce peuvent être divisés en deux catégories différentes, d'influence naturel ou d'influence anthropique (lié à l'activité humaine).

Parmi les facteurs naturels nous pouvons citer les conditions climatiques et météorologique qui permette une fructification importante des espèces forestières. La production de fruit telle que gland, faine, châtaigne, apporte en début d'hiver l'énergie suffisante pour une prise de masse et assure la survie des jeunes en période hivernale. Plusieurs étude montre également que la fructification a une influence non négligeable sur le taux d'accroissement (augmentation de la fertilité et de la taille des portées) des populations de sanglier, qui grâce à une saison riche en fruit peut aller jusqu'à 160%.

Les facteurs d'influence liés aux activités humaines ont aussi un

impact sur la dynamique des populations. Parmi eux nous pouvons citer : la fréquentation des forêts, le changement des paysages agricoles et forestiers, l'urbanisation ainsi que la pratique en elle-même de l'activité cynégétique.

En effet, le changement de production agricole depuis les années 90, notamment avec la maïsiculture, participe à améliorer la ressource alimentaire de l'espèce. Les surfaces agricoles sont considérées comme des habitats favorables et des zones de quiétudes pour le sanglier. De plus la régulation dans ses « océans » de maïs est souvent difficile avec peu de résultat.

En parallèle, les zones à faible potentiel agronomique sont délaissées et entraîne une fermeture de certain milieu. Ces derniers sont des remises favorables et affectionner par l'espèce sanglier, participant ainsi au développement des populations. Le sanglier est également une espèce intelligente avec une grande capacité d'adaptation. Il

à su au fil des saisons s'adapter à l'évolution du paysage rural, en palliant le manque de couvert à une certaine époque, par la colonisation des zones périurbaines et urbaines. Ces zones de quiétude que sont les réserves de chasse, les espaces naturels sensible, les terrains du conservatoire du littoral, les réserves ASPAS/LPO ainsi que toutes les zones urbaines permettent un refuge de choix quasi permanent. La capacité de l'espèce à utiliser toutes ces zones, la rend ainsi difficilement régulable. L'absence de chasse dans les zones de quiétudes avoisineraient les 35% dans le département.

Par la passée, la volonté dite « conservatrice » par les chasseurs, pouvait paraître légitime, tant le sanglier était rare et emblématique, ce qui a aussi permis le développement non contrôlé des populations.

Pour résumé, nous observons donc que l'évolution de l'espèce est multifactorielle et est étroitement liée aux interactions entre faune, milieux et activités humaines.



3.

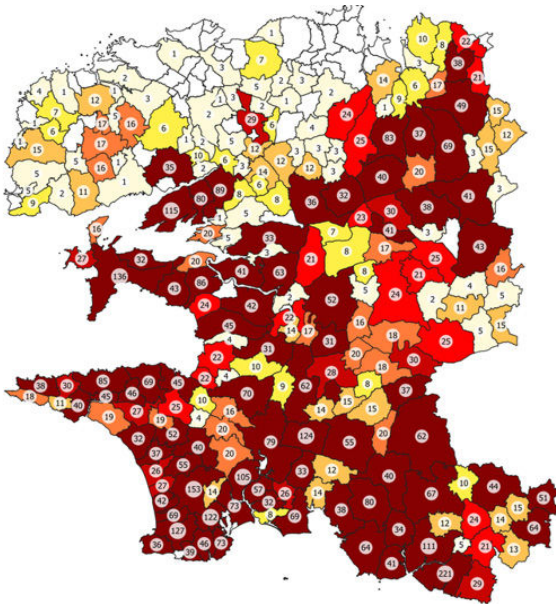
ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIER POUR LA SAISON 2025/2026

► Les prélèvements sont découpés en trois partie, nord, centre et sud. Le secteur sud représente à lui seul 55% des prises dans le département. C'est le secteur ou la dynamique de population est la plus forte et ou le mitage du milieu est le plus important (urbanisation, zone refuge, etc...).

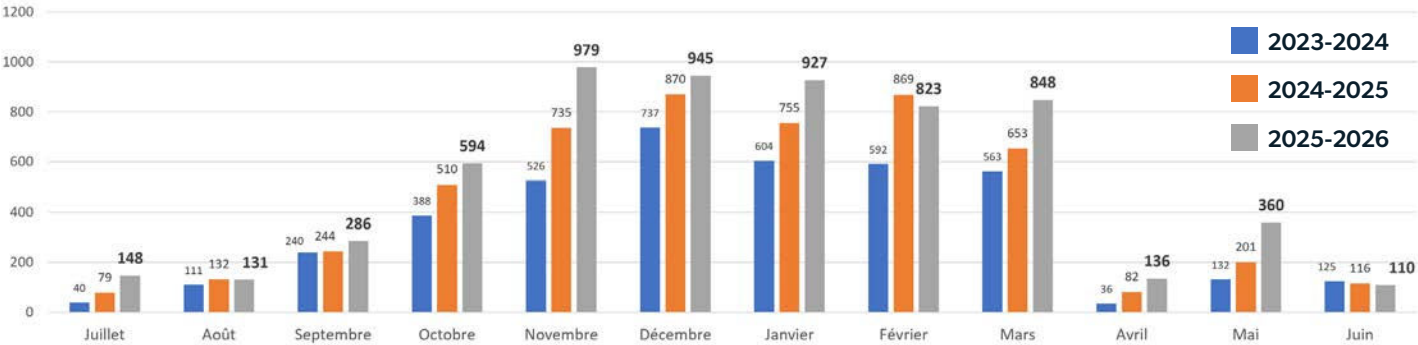
Viens ensuite le secteur centre avec 35% des prélèvements, puis le secteur Nord pour le restant.

L'analyse mensuel des prélèvements montre à quel point les prélèvements sont dépendant du milieu. En effet, le début de saison (mi-aout à mi-septembre) est souvent marqué par des températures plus élevées avec une implantation cultural souvent dense (maïs). Ces deux facteurs ont une incidence sur l'implantation de poste de tir efficace, la localisation des animaux chassé et la grandeur des traques effectué. Tous ses points ne permettent donc pas, de cerner efficacement un secteur de chasse.

Nous observons un pic de prélèvement entre novembre et janvier, avec une période plus propice, du au différente récolte effectué, laissant place à la visibilité avec des zones de remise plus efficacement chassable.



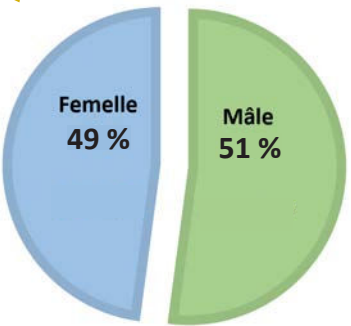
▼ ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS ENTRE 2023/2024, 2024/2025 ET 2025/2026



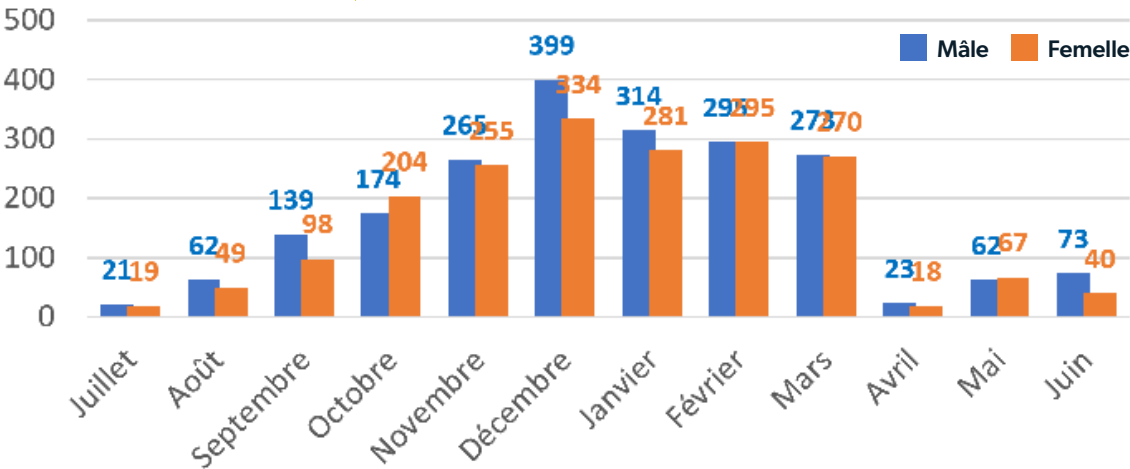
► COMPARAISON DES PRÉLÈVEMENTS SELON LE SEXE

L'analyse du tableau de chasse, et notamment du sex-ratio, montre un prélèvement quasi équilibré, avec 3 105 mâles contre 2 979 femelles. À noter que l'on constate une augmentation du nombre de mâles prélevés de novembre à janvier, qui s'explique en partie par le cycle de reproduction (pic du rut entre novembre et janvier).

PROPORTION MÂLE/FEMELLE



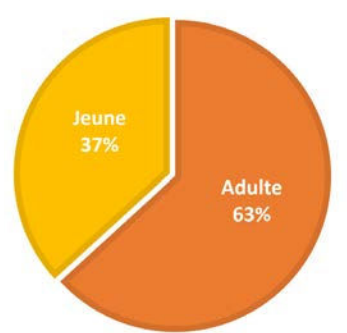
PRÉLÈVEMENT MENSUEL SELON LE SEXE



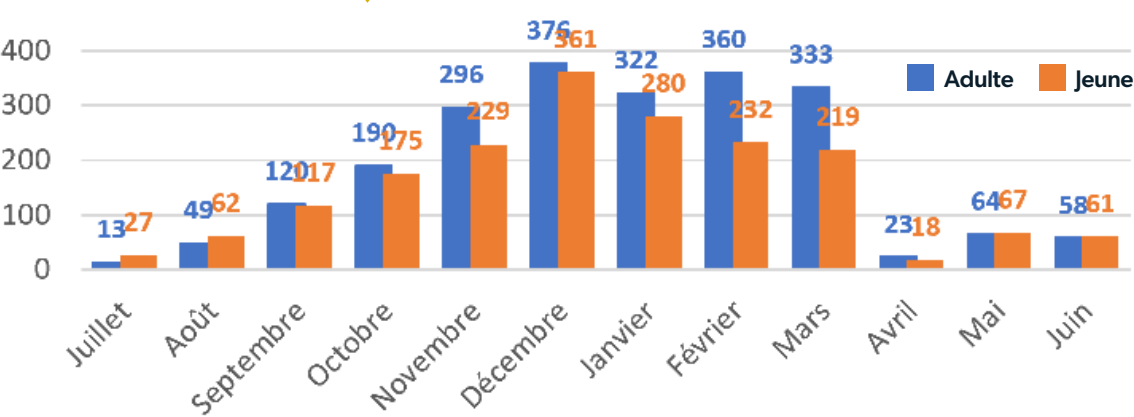
► COMPARAISON DES PRÉLÈVEMENTS SELON L'ÂGE

Concernant l'âge-ratio, la proportion de jeunes individus est moins importante (2 285 individus), représentant 37 % des prélèvements, contre 63 % pour les adultes, soit 3 925 individus. Cet indicateur est à pondérer car, dans les prélèvements, tous les individus, ou presque, sont classés dans une catégorie selon leur poids. Or, beaucoup sont des subadultes et sont donc enregistrés dans la classe d'âge supérieure.

PROPORTION ADULTE/JEUNE

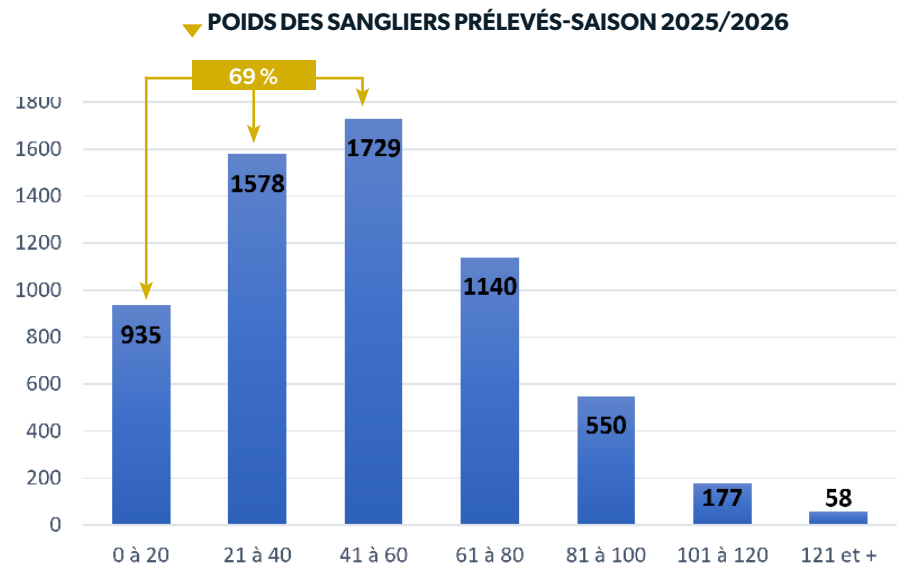


PRÉLÈVEMENT MENSUEL SELON L'ÂGE

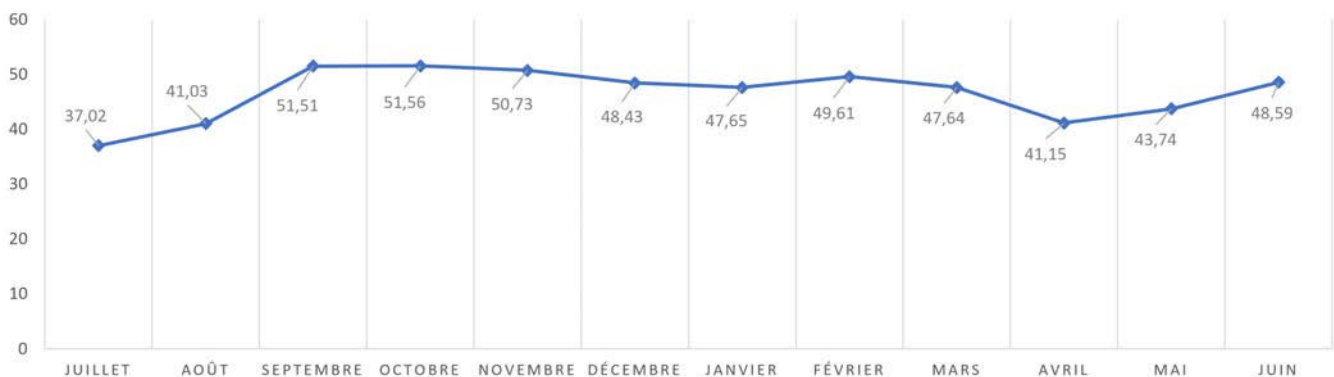


ANALYSE DU POIDS

Sur la totalité des sangliers prélevés, 69 % (4 242) d'entre eux ont un poids inférieur ou égal à 60 kg. Cette donnée nous montre que la dynamique de la population est en expansion, avec un prélèvement majoritairement composé de jeunes individus, ce qui, pour les saisons prochaines, laisse encore présager une hausse des prélèvements.



POIDS MOYEN DES SANGLIERS PRÉLEVÉS- SAISON 2025/2026

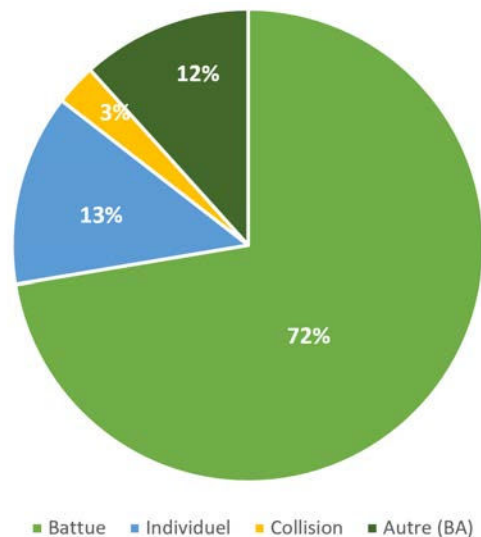


RÉPARTITION DES SANGLIERS SELON LE MODE DE PRÉLÈVEMENT

Le mode de prélèvement par battue est le plus répandu dans le département du Finistère. Avec 4 549 individus, soit 72 %, la battue se classe largement en tête. Viennent ensuite les chasses individuelles (approche/affût) et les mesures administratives (battue, tir de nuit et piégeage), avec respectivement 826 et 734 individus prélevés.

À noter également l'augmentation du nombre de collisions, avec 178 cas recensés. Néanmoins, cette donnée est sous-estimée, car peu de collisions ayant lieu sur les routes départementales et communales sont répertoriées.

MODE DE PRÉLÈVEMENT



LE CHEVREUIL

CAPREOLUS CAPREOLUS



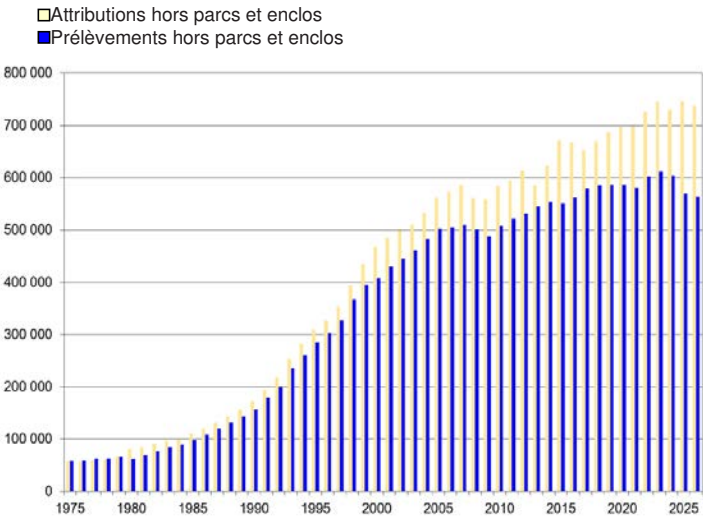
► RÉPARTITION NATIONALE DES PRÉLÈVEMENTS DE CHEVREUILS SAISON 2025-2026

- Total des prélèvements : **563 746**
- Total attributions : **737 171**
- Total réalisations : **563 108**
- Taux de réalisation : **76,4 %**
- Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : **638**

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Loiret (+ 45 %), la Seine-et-Marne (+ 40 %), l'Aisne (+ 36 %), le Nord (+ 21 %), la Vienne (+ 16 %) et la Nièvre (+ 14 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Deux- Sèvres (- 29 %), l'Aube (- 22 %), le Doubs (- 20 %), la Moselle (- 19 %), le Val-de-Marne (- 19 %), les Pyrénées- Atlantiques (- 18 %), la Charente (- 17 %), la Loire (- 13 %) et le Haut-Rhin (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements.

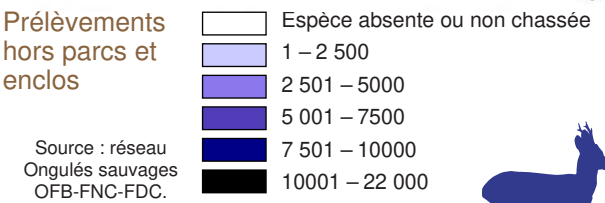
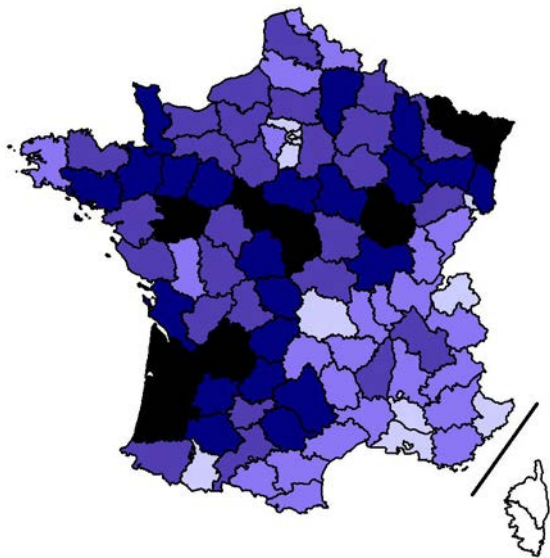


► ÉVOLUTION ANNUELLE DES PRÉLÈVEMENTS NATIONAUX

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans neuf départements : la Dordogne (14 368), la Gironde (13 079), la Moselle (12 407), les Landes (10 954), la Côte-d'Or (10 883), le Loiret-Cher (10 766), le Cher (10 494), le Bas-Rhin (10 432) et le Maine-et-Loire.

Le **prélèvement national*** est de 1 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,2 chevreuils aux 100 ha boisés. Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Haut-Rhin (2,5), le Bas-Rhin (2,2), la Moselle (2,0), le Tarn-et-Garonne (1,9) et le Lot (1,8).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.



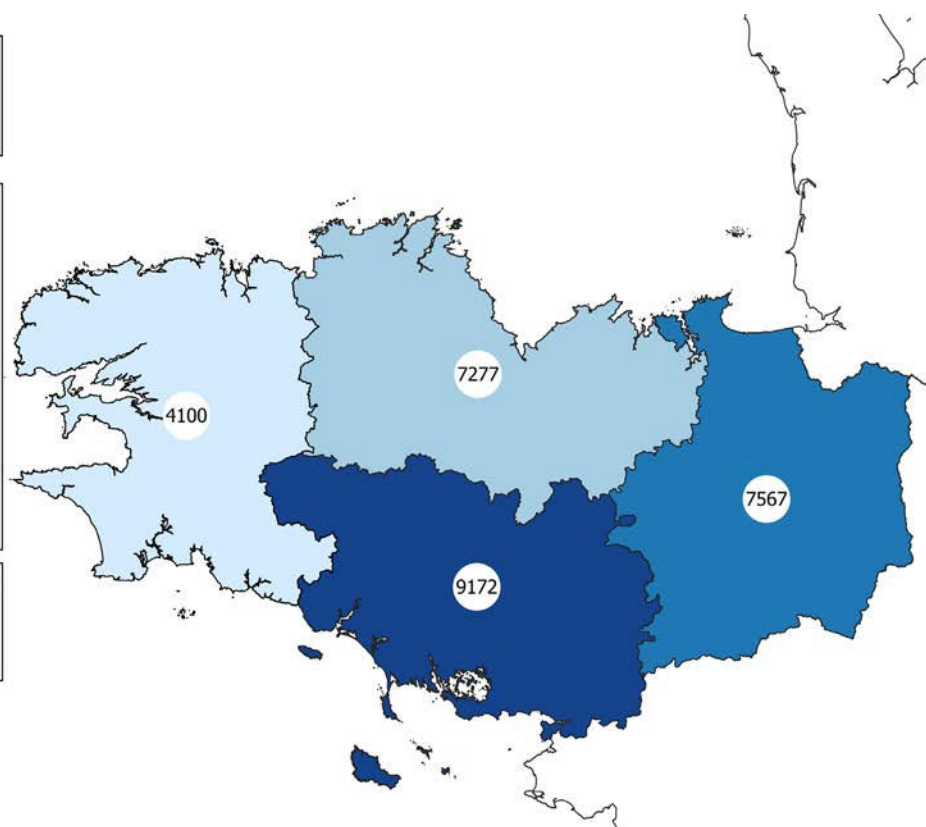
- Progression sur un an : **- 1 %**
- Progression sur 10 ans : **x 1**
- Progression sur 20 ans : **x 1,1**



2.

SYNTHÈSE DES PRÉLÈVEMENTS DES CHEVREUILS EN BRETAGNE SAISON 2025-2026

- ▶ À l'échelle régionale, les prélèvements de chevreuil totalisent 28 116 animaux pour les quatre départements bretons. Le Morbihan représente 32,6 % des prélèvements régionaux avec 9 172 animaux, suivi de l'Ille-et-Vilaine (26,9 %, soit 7 567 animaux) et des Côtes-d'Armor (25,9 %, soit 7 277 animaux). Le Finistère comptabilise quant à lui 4 100 animaux prélevés, soit 14,6 % du total régional.



Dans ce contexte, l'analyse départementale du Finistère vise à préciser les dynamiques observées à partir de l'évolution des attributions, des prélèvements réalisés et des taux de réalisation au fil des saisons. Une attention particulière est portée à la saison 2025-2026, marquée par une diminution des prélèvements et une baisse du taux de réalisation. L'objectif est ainsi de caractériser cette évolution et d'apporter des éléments d'analyse utiles à l'adaptation de la gestion cynégétique aux réalités du territoire finistérien.



3.

ÉVOLUTIONS DES PRÉLÈVEMENTS DANS LE DÉPARTEMENT

Depuis 2011, les prélèvements de chevreuils dans le département du Finistère suivent une tendance plutôt régulière et maîtrisée. On constate sur le graphique que les attributions ont progressivement augmenté, passant d'environ 3 500 animaux en 2011 à un peu plus de 4 900 en 2025/2026.

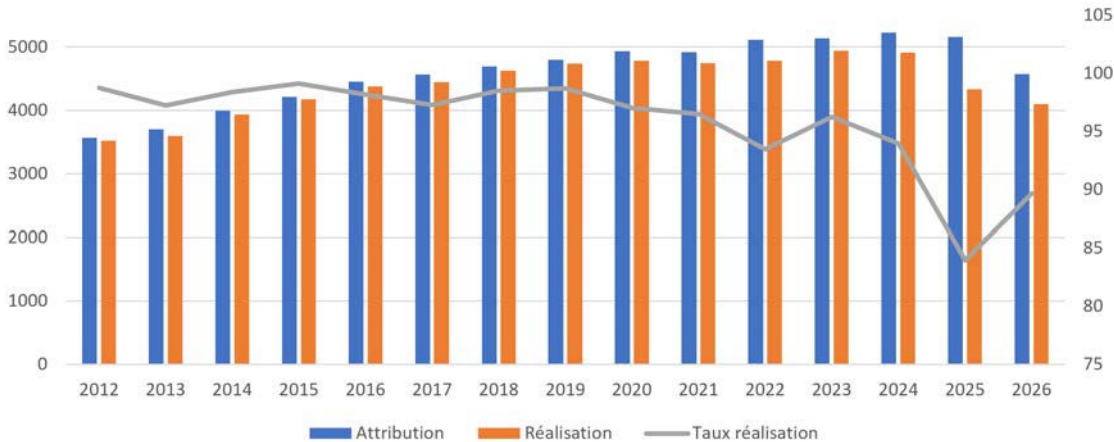
Jusqu'en 2023, le taux de réalisation oscille entre 90 % et presque 100 %. Cela montre que la population de chevreuils semblait suffisante pour permettre d'atteindre ces objectifs sans trop de difficulté.

Cependant, en 2024/2025, bien que le nombre de chevreuils attribués reste élevé, autour de 5200 animaux, le nombre réellement prélevé chute pour descendre à environ 4328. Cette baisse se traduit par une forte diminution du taux de réalisation, qui

tombe autour de 83 %, contre plus de 90 % les années précédentes. Cette rupture par rapport à la tendance des dernières années constitue un signal d'alerte.

Plusieurs observations viennent expliquer cette baisse, notamment des diminutions localisées de la population de chevreuils. Les causes sont, dans la plupart des cas, multifactorielles : maladies, conditions climatiques ayant influé sur la survie des jeunes, etc. Il se peut également que les conditions de chasse aient été moins favorables, par exemple en raison des couverts cultureux.

Par ailleurs, au vu des difficultés de réalisation rencontrées, les sociétés de chasse ont limité leurs demandes à 4 573 pour la saison 2025/2026, contre 5 224 la saison précédente, soit une diminution de 651 demandes, pour une réalisation de 4100 chevreuils.





► RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES PRÉLÈVEMENTS DE CHEVREUIL POUR LA SAISON 2025-2026

Le graphique montre l'évolution du poids moyen des chevreuils prélevés chaque mois dans le Finistère. On y observe des variations assez marquées au fil des saisons.

Entre juin et août, le poids moyen des chevreuils évolue progressivement. En juin, il est d'environ 25 kg, puis il atteint 24,38 kg en juillet et reste élevé en août avec 22,75 kg. Cette période correspond à l'été, où les chevreuils bénéficient d'une alimentation abondante, ce qui leur permet de présenter une bonne condition corporelle.

À partir de septembre, le poids moyen chute pour atteindre 20,36 kg. Cette baisse importante peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'une part, les prélèvements de début de saison concernent davantage de jeunes animaux ou des individus moins lourds. D'autre part, après la période de rut (juillet-août), les brocards

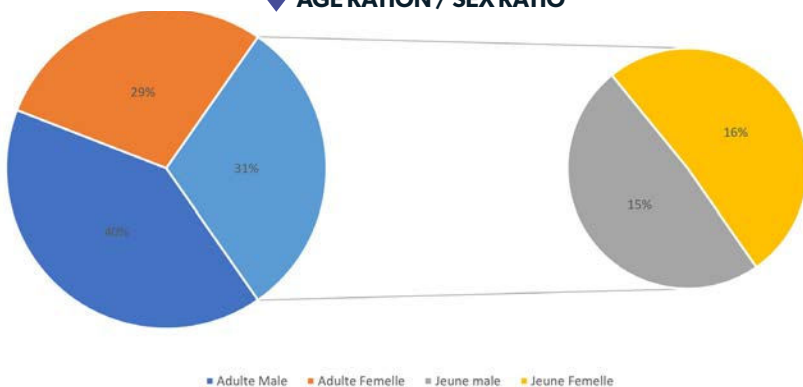
▼ POIDS MOYEN DES PRÉLÈVEMENTS MENSUEL DE CHEVREUIL



perdent du poids, car ils ont dépensé beaucoup d'énergie.

De septembre à février, le poids moyen se stabilise globalement entre 20,36 kg et 21,41 kg. On remarque une légère remontée progressive à partir de novembre, passant de 21,06 kg à 21,41 kg en février. Cette reprise modérée du poids peut s'expliquer par le fait que les animaux reconstituent progressivement leurs réserves corporelles à l'approche de la fin de l'hiver, même si la nourriture est moins abondante qu'en été.

▼ AGE RATION / SEX RATIO



Le graphique présente la répartition des chevreuils prélevés selon leur âge et leur sexe. Il est composé de deux diagrammes en secteurs, permettant de distinguer la part des adultes et des jeunes, mâles et femelles.

Chez les adultes, les mâles représentent la proportion la plus importante, avec 40% des prélèvements, contre 29% pour les femelles adultes.

Chez les jeunes, les proportions sont plus faibles : les jeunes mâles représentent 15 % et les jeunes femelles 16 % des prélèvements. Ces chiffres indiquent que les jeunes chevreuils constituent environ un tiers des animaux prélevés, ce qui est cohérent avec une gestion visant à limiter la pression sur le renouvellement des générations.

Rappelons un principe élémentaire dans la gestion cynégétique du chevreuil : la règle des tiers, qui définit la répartition recommandée des prélèvements entre les différentes classes d'âge et de sexe. Cette règle vise à assurer un équilibre durable des populations, tout en permettant leur régulation.



Classiquement, la règle des tiers se décline ainsi :



1/3 de jeunes (faons)

Il est recommandé de prélever environ un tiers de jeunes (mâles et femelles confondus). Cela permet de limiter l'accroissement naturel de la population sans trop impacter le renouvellement des générations.



1/3 d'adultes femelles

Prélever un tiers de femelles adultes contribue à réguler le potentiel reproducteur de la population. Les femelles sont le moteur de la dynamique démographique. Une pression de chasse trop faible sur cette catégorie entraînerait rapidement une augmentation des effectifs.



1/3 d'adultes mâles (brocards)

Prélever un tiers de mâles adultes permet de maintenir un équilibre social au sein de la population. Une densité trop élevée de mâles adultes peut générer plus de compétitions territoriales, de blessures et de stress, surtout en période de rut.

La règle des tiers est un principe de gestion raisonnée.

Elle permet :

- de STABILISER la population de chevreuils,



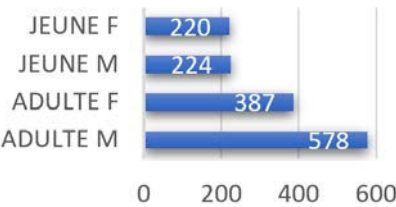
- de PRÉSERVER UN ÉQUILIBRE entre sexes et classes d'âge.



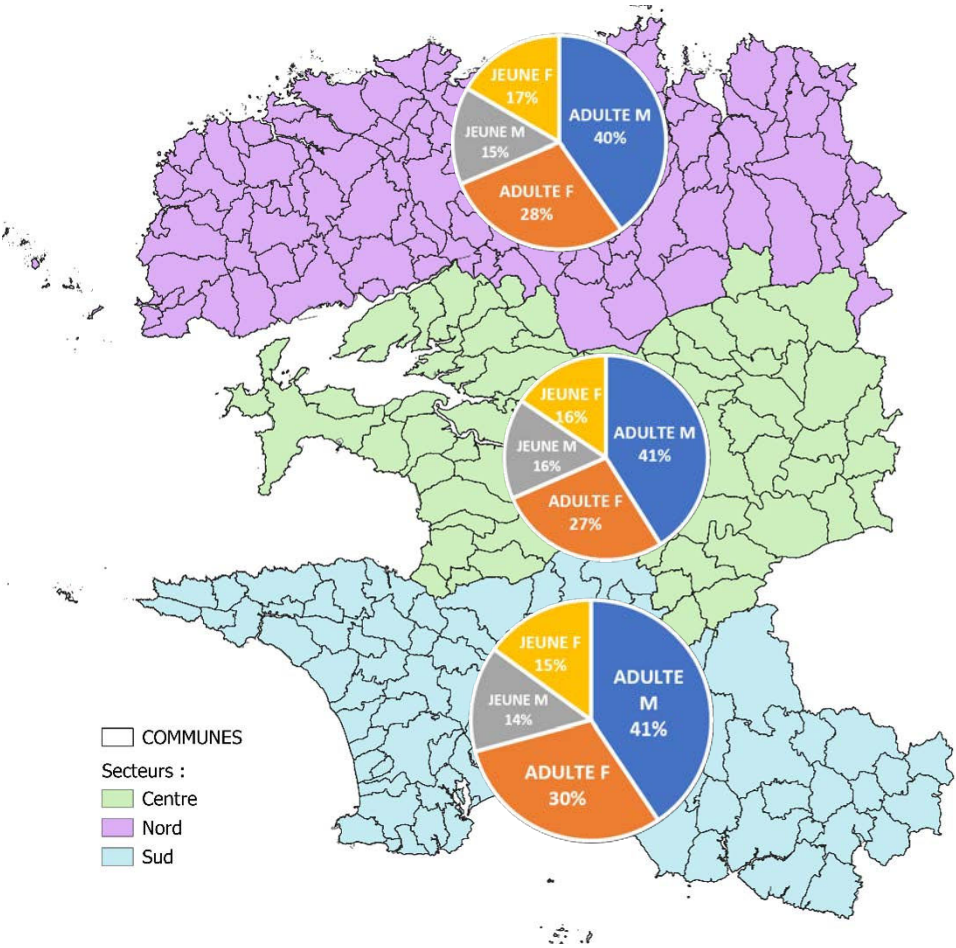
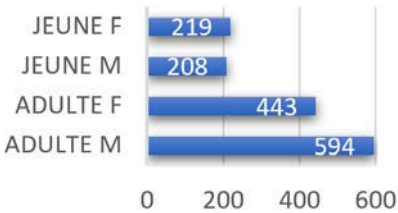
NORD



CENTRE



SUD





LE CERF

LE CERF

CERVUS ELAPHUS

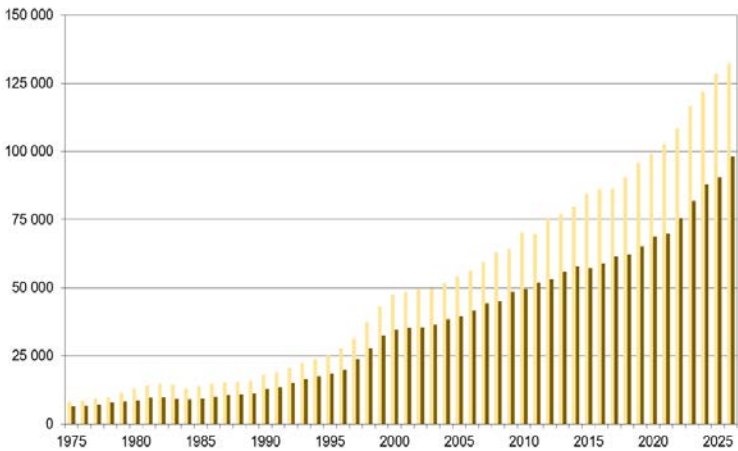
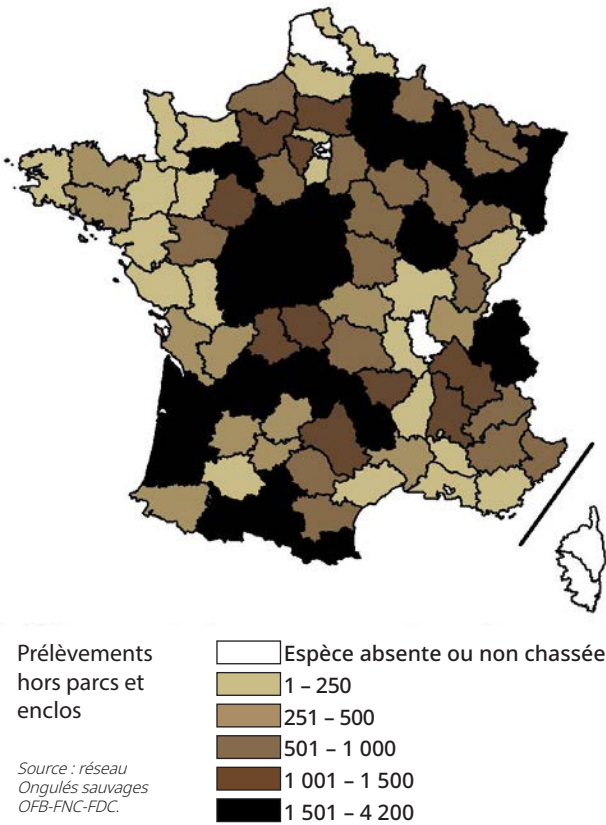
RÉPARTITION NATIONALE DES PRÉLÈVEMENTS DE CERFS SAISON 2025-2026

- Total des prélèvements : **98 074**
- Total attributions : **132 339**
- Total réalisations : **97 810**
- Taux de réalisation : **73,9 %**
- Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : **264**

Apparition (par rapport à la saison précédente): Loire et Somme.

En hausse (le Cantal (4 155), l'Indre-et-Loire (3 976), la Dordogne (3 244), la Vienne (3 212), le Loiret-Cher (3 195), le Loiret (2 980), les Hautes-Pyrénées (2 909), l'Ariège (2 788), l'Indre (2 640) et la Corrèze (2 542)

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente): l'Aube (- 16 %), la Loire-Atlantique (- 16 %) et la Vendée (- 14 %).



- Progression sur un an : **+ 8,5 %**
- Progression sur 10 ans : **x 1,6**
- Progression sur 20 ans : **x 2,2**



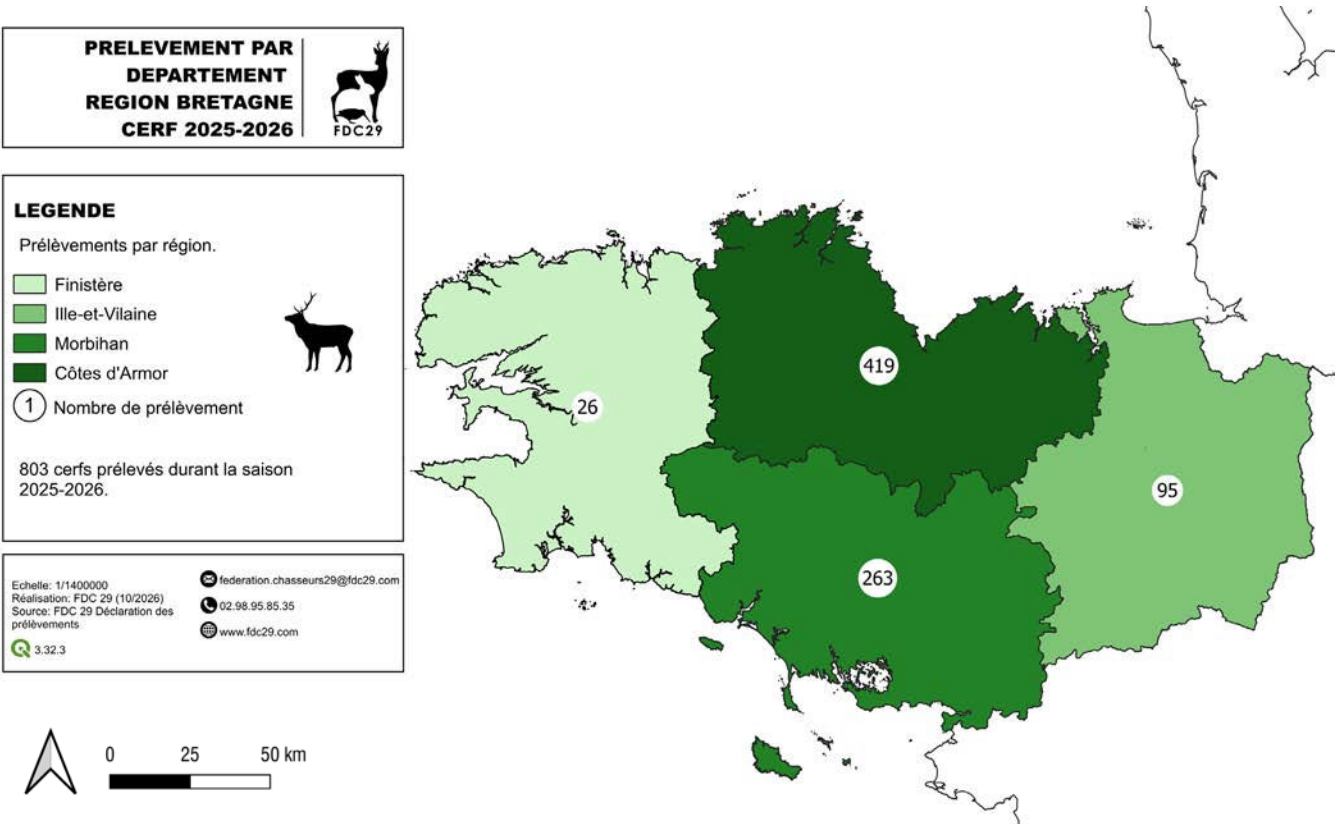
2.

SYNTHÈSE DES PRÉLÈVEMENTS DES CERFS

SAISON 2025-2026

► Les Côtes-d'Armor concentrent à eux seuls 52,2 % des prélèvements régionaux, avec 419 cerfs prélevés. Le Morbihan arrive en deuxième position avec 263 animaux, soit 32,8 % du total. À eux deux, ces départements représentent près de 85 % des prélèvements bretons, ce qui met en évidence une forte concentration géographique des prélèvements.

Le Finistère se distingue par le plus faible volume, avec seulement 26 cerfs prélevés, représentant 3,2 % des prélèvements bretons.



► **ÉTAT DE LA POPULATION ET CONTEXTE DE GESTION**

Pour la saison 2025/2026, 50 attributions ont été accordées sur 26 territoires de chasse. Les prélèvements restent volontairement mesurés afin de maintenir une croissance maîtrisée de la population tout en limitant les impacts sur les milieux forestiers et agricoles.

► **BILAN DES ATTRIBUTIONS ET RÉALISATIONS**

L'analyse du plan de chasse met en évidence un taux de réalisation global de 52 %, correspondant à 26 cerfs prélevés sur 50 attribués.

L'analyse du graphique montre que :

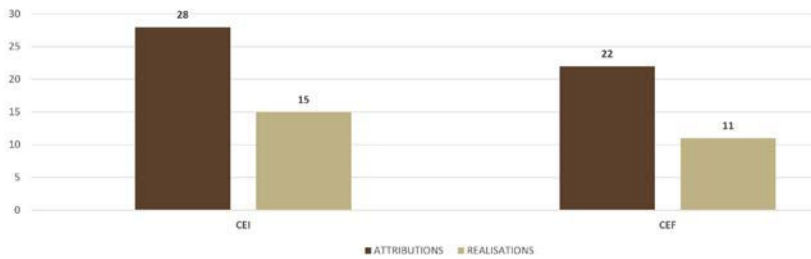
- La catégorie CEI atteint un taux proche de la moyenne départementale (52 %).
- La catégorie CEF affiche le taux le plus faible (50 %), traduisant une plus grande sélectivité dans les prélèvements de femelles adultes.

Ces résultats témoignent de l'application rigoureuse des consignes de tir associées aux bracelets qualitatifs.

Le taux de réalisation observé ne reflète pas une faible présence du cerf, mais résulte principalement de contraintes de gestion et de sécurité. Le nombre limité d'équipages spécialisés réduit les possibilités de prélèvement, tandis que le système de bracelets qualitatifs impose une sélection stricte des animaux selon leur sexe et leur âge, excluant le tir de tout

individu rencontré. Par ailleurs, les conditions de tir souvent complexes en milieu forestier nécessitent une vigilance accrue et conduisent régulièrement à renoncer à certaines opportunités afin de garantir la sécurité des chasseurs. Ainsi, ce taux de réalisation modéré traduit avant tout une gestion raisonnée et sécurisée de l'espèce

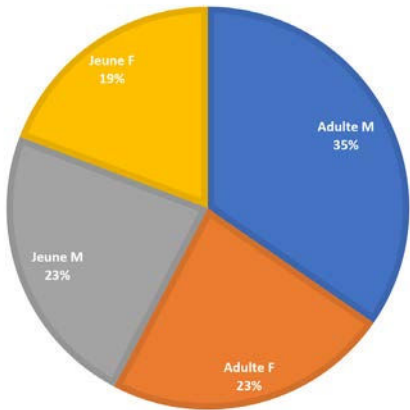
▼ **PLAN DE CHASSE CERF SAISON 2025/2026**



▼ **RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE BRACELETS**

CATÉGORIE	ATTRIBUTIONS	RÉALISATIONS	TAUX DE RÉALISATION
CEI	28	15	54
CEF	22	11	50
TOTAL	50	26	52

▼ **RATIO DES PRÉLÈVEMENTS RÉALISÉS**

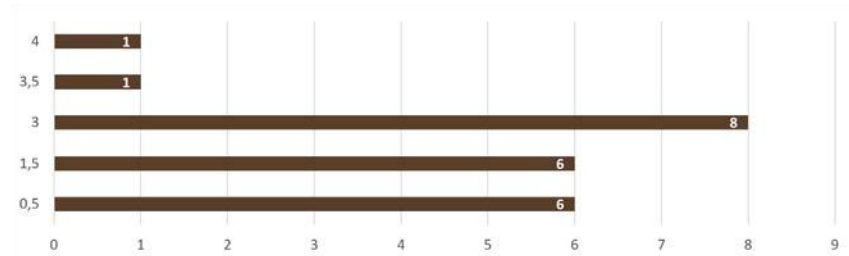


► **ANALYSE DE LA RÉPARTITION DES CLASSES D'ÂGE**

La structure des prélèvements montre donc une forte prédominance des jeunes animaux. En effet, les cerfs de 0,5 à 1,5 an représentent 12 prélèvements sur 23 analysés, soit environ 52 % de l'ensemble. Si l'on ajoute les animaux de 3 ans, les individus âgés de 0,5 à 3 ans représentent près de 87 % des prélèvements.

À l'inverse, les animaux plus âgés sont très peu présents dans l'échantillon : les cerfs de 3,5 et 4 ans ne représentent ensemble que 2 individus sur 23. Cela peut indiquer que la stratégie de prélèvement porte principalement sur les jeunes individus, tandis que les animaux plus âgés sont moins nombreux dans les prélèvements.

▼ **RÉPARTITION DE LA CLASSE D'ÂGE DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'ESPÈCE CERF**





3.

ENQUÊTE CERF 2025-2026

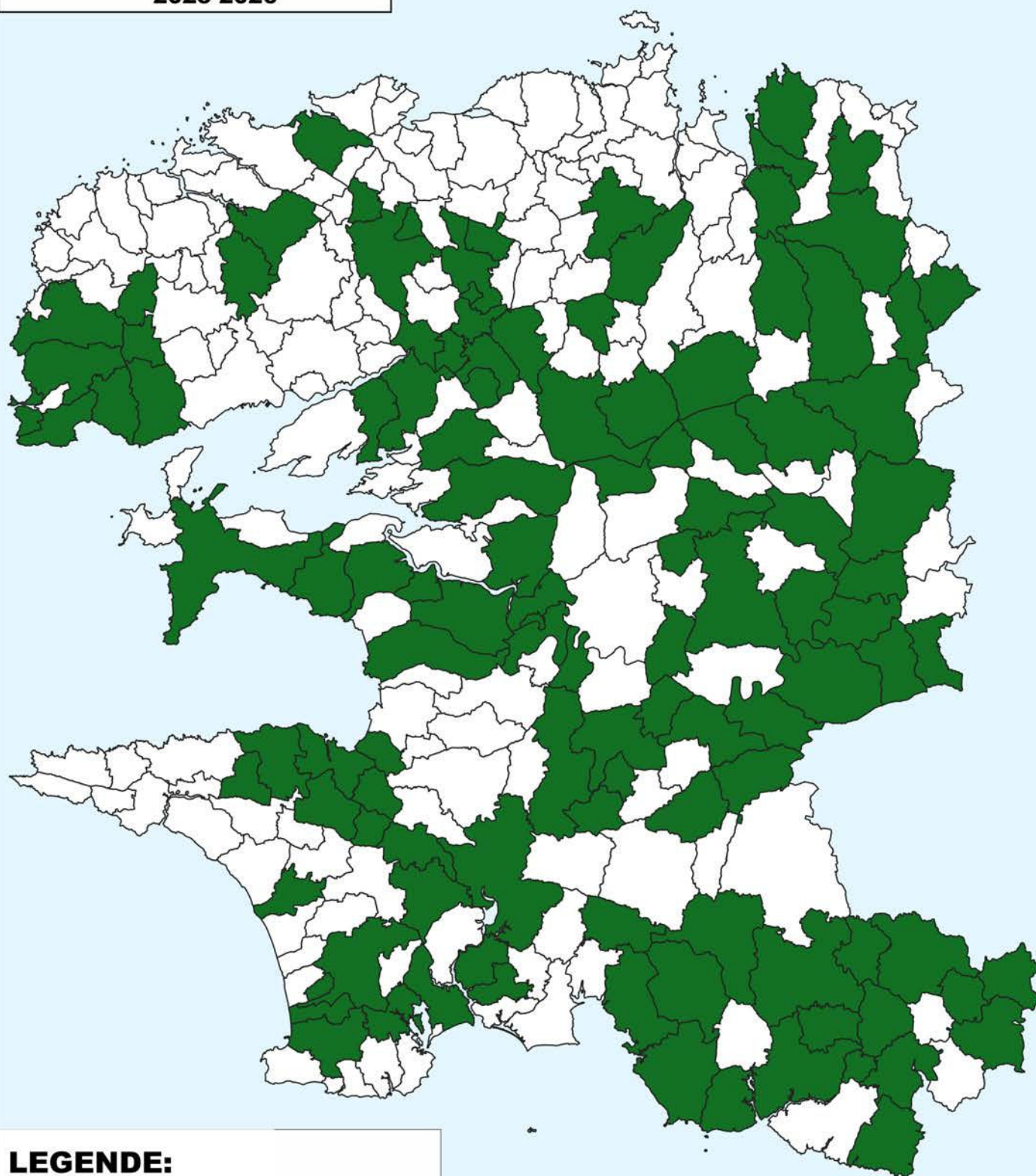
► Afin de mieux connaître la présence et la répartition du cerf dans le Finistère, la Fédération départementale des chasseurs du Finistère a mené une enquête auprès des sociétés de chasse au cours de la saison 2025-2026.

Cette consultation permet de recueillir les observations réalisées directement sur le terrain et

d'améliorer progressivement notre connaissance de l'évolution de l'espèce dans le département. Au total, **134 sociétés de chasse, représentant 114 communes**, ont participé à cette enquête. Les résultats présentés ci-après offrent un premier état des lieux de la présence du cerf sur le territoire finistérien.



**REPARTITION DES
REPONSE-ENQUÊTE
CERF FINISTERE
2025-2026**



LEGENDE:

 Commune concernée

134 sociétés de chasse ont répondu.



Echelle : 1/350 000
Réalisation : FDC 29 (04/2026)
Source : Plan de chasse grand gibier

 federation.chasseurs29@fdc29.com

 02.98.95.85.35

 www.fdc29.com

 - QGIS 3.32.3

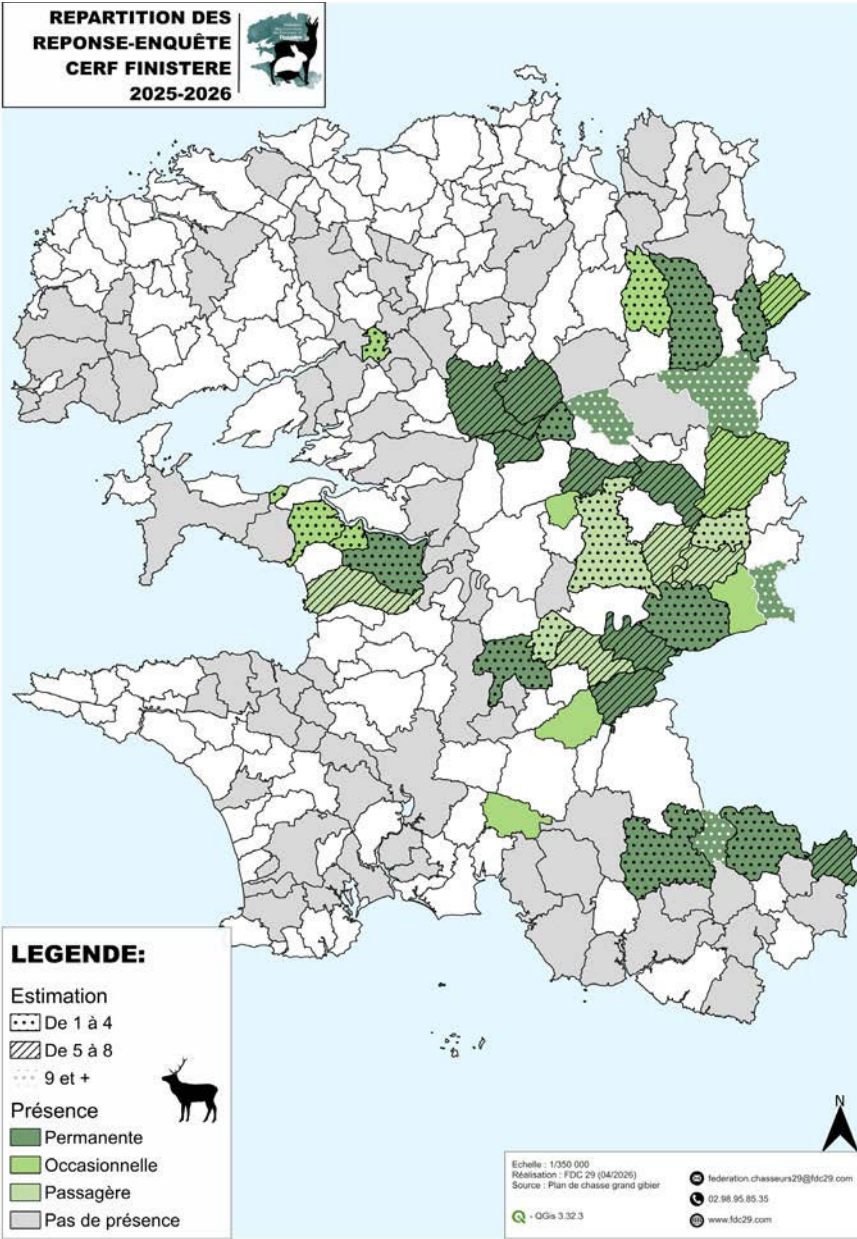


📍 OÙ LE CERF EST-IL OBSERVÉ ?

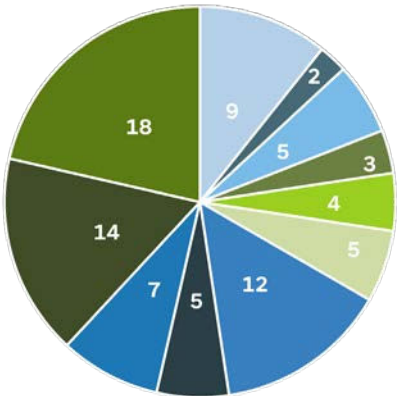
Les réponses recueillies mettent en évidence une présence encore contrastée du cerf selon les territoires.

Parmi les 134 sociétés ayant répondu, 82 ne signalent pas de présence de l'espèce.

À l'inverse, 25 indiquent une présence permanente, avec des animaux observés sur leur domaine vital. D'autres font état d'une présence passagère ou occasionnelle, témoignant de déplacements et d'observations plus ponctuelles.



▼ PÉRIODE D'OBSERVATION MENSUELLE



avr-25 juin-25 juil-25 août-25 sept-25 oct-25
nov-25 déc-25 janv-26 févr-26 mars-26

► DES OBSERVATIONS QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS

L'enquête permet également de mieux caractériser la présence du cerf grâce aux observations et aux indices relevés sur le terrain.



22
SOCIÉTÉS
ont déjà bénéficié
d'un plan de chasse



20
SOCIÉTÉS
ont observé des
indices de présence



23
SOCIÉTÉS
ont entendu le
brame

	+ DE 10 ANS	+ DE 10 ANS À 2026	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	25/26	26/27	2030
Plan de chasse	1	2	1	3	4	7	9	11	1	4

► LES OBSERVATIONS DE TERRAIN

Les commentaires recueillis viennent compléter ces résultats. Plusieurs sociétés font état d'une présence du cerf tout au long de l'année, avec notamment des observations de biches et de daguets. Certains répondants évoquent également une extension de la population et des territoires fréquentés.



Des cerfs présents toute l'année sur certains territoires.



Des observations de biches et de daguets signalées par plusieurs sociétés.

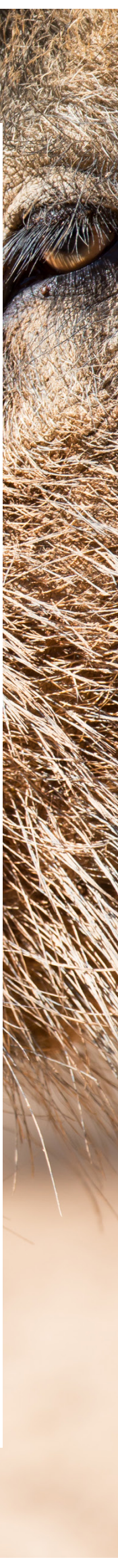


Une extension de la population et des territoires fréquentés, évoquée par plusieurs répondants.



Des retours complémentaires sur le comportement et l'utilisation de l'espace par l'espèce.





GRAND GIBIER CONCLUSION

Pour la saison 2025/2026, l'analyse du grand gibier dans le Finistère met en évidence des dynamiques contrastées selon les espèces, mais confirme globalement la nécessité d'une gestion adaptative fondée sur le suivi des populations et de leurs impacts. Le sanglier demeure l'espèce présentant les enjeux les plus importants. Son expansion, observée à l'échelle nationale comme départementale, se traduit par une augmentation continue des prélèvements, passés de moins de 100 individus en 1995 à plus de 6 000 aujourd'hui. Cette progression s'accompagne d'une colonisation rapide du territoire, avec désormais près de 85 % des communes concernées. L'espèce bénéficie de conditions favorables liées à l'évolution des paysages agricoles et forestiers, à l'existence de nombreuses zones refuges et à sa remarquable capacité d'adaptation. Malgré une pression de chasse en constante augmentation, les indicateurs montrent que la population reste dynamique, avec une forte proportion d'animaux de faible poids et des prélèvements toujours en hausse. Cette situation impose de poursuivre les efforts de régulation afin de limiter les dégâts agricoles, forestiers et les risques de collisions routières. Concernant le chevreuil, la situation apparaît plus contrastée et nécessite une vigilance particulière.

Après plusieurs années caractérisées par des taux de réalisation élevés, la saison 2024/2025 marque un recul notable des prélèvements réalisés par rapport aux attributions et s'inscrit dans la durée. Cette

baisse pourrait traduire localement une diminution des effectifs sous l'effet combiné des conditions climatiques, de facteurs sanitaires ou de modifications des habitats. Néanmoins, la structure des prélèvements reste cohérente avec les principes de gestion durable, notamment grâce au respect global de la règle des tiers qui vise à maintenir un équilibre entre jeunes, femelles adultes et mâles adultes. Enfin, le cerf poursuit son implantation progressive dans le département. Bien que les effectifs demeurent modestes, l'espèce confirme sa phase d'expansion et justifie le maintien d'une gestion qualitative fondée sur des attributions ciblées. Le taux de réalisation relativement faible s'explique principalement par les contraintes liées à la sécurité des tirs, au nombre limité d'équipages spécialisés et à la sélectivité des bracelets qualitatifs.

Toutefois, l'analyse des prélèvements montre une répartition équilibrée entre sexes et classes d'âge, garantissant le maintien d'une population structurée et conforme aux objectifs de développement de l'espèce. Dans ce contexte, la gestion du grand gibier dans le Finistère doit continuer à s'appuyer sur une connaissance fine des populations, de leurs évolutions et de leurs interactions avec les activités humaines. L'équilibre entre conservation, développement des espèces, prévention des dégâts et sécurité publique demeure un enjeu majeur qui nécessitera, dans les années à venir, une adaptation permanente des stratégies de gestion cynégétique.